



**SIDEN
SIAN**


Noréade
Les Régles du SIDEN-SIAN

**Agir pour
une gestion
durable de
l'eau**

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025**



www.noreade.fr



Travaux d'eau potable et d'assainissement collectif à Felleries



Danielle MAMETZ,
Présidente du SIDEN-SIAN
et de ses Régies Noréade

**2025,
année si banale,
année si spéciale**

ÉDITO

Comme vous le concevrez fort aisément, c'est avec une émotion toute particulière que j'introduis pour la première fois ce Rapport d'activités du SIDEN-SIAN et de ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et Assainissement à la suite de mon élection à sa présidence le 22 mai 2026, après trente-huit années durant lesquelles Paul RAOULT a été Président délégué puis Président du SIDEN et du SIAN puis Président du SIDEN-SIAN.

L'année 2025 évoquée dans ce Rapport pourra apparaître comme une année bien banale si l'on s'en tient au fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement assuré au quotidien avec efficacité par les équipes des Régies Noréade et à la poursuite des chantiers du Syndicat destinés à réaliser ou à entretenir des ouvrages et réseaux liés à ses différentes compétences. De même, l'heureux aboutissement des Négociations Annuelles Obligatoires avec les représentants du personnel, le succès des Rencontres de Territoire avec les élus de l'ensemble des collectivités adhérant au SIDEN-SIAN ou encore la réussite du concours «Maestr'eau» destiné aux écoliers dans le cadre de la sensibilisation à une consommation responsable de l'eau font désormais partie des fondamentaux du Syndicat et de ses Régies.

Cependant, 2025 demeurera aussi voire surtout comme un millésime très spécial, tout d'abord parce que tout au long de l'année, le SIDEN-SIAN a su fêter aussi dignement que de manière remarquablement inventive le 75^e anniversaire de sa création : que ce soit lors des manifestations liées à chaque site Noréade, puis avec le relais solidaire de la Route de l'Eau ou encore à l'occasion du Comité Syndical de décembre. Et puis, il s'agissait de la dernière année complète durant laquelle Paul RAOULT aura été Président du Syndicat, et je tiens ici à saluer avec reconnaissance l'œuvre accomplie durant toutes ces années où il a su à la fois impulser son développement territorial et prendre en considération les enjeux liés à ses compétences historiques, de l'Eau Potable avec l'« autoroute de l'eau » jusqu'à l'Assainissement Collectif et Pluvial avec l'essor de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, tout en prenant le pari, qui s'est avéré gagnant, de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Tout ceci a été mis en œuvre dans le respect des équilibres financiers et, comme cela a été de nouveau le cas lors du vote du budget pour 2026, dans le consensus entre les élus administrant notre Syndicat qui demeurera comme l'acquis le plus précieux de sa présidence. Enfin, au-delà de ce bilan, 2025 aura aussi été l'année de l'engagement d'évolutions profondes, de la Gestion des emplois et parcours professionnels au Schéma directeur du traitement de l'eau potable en vue de garantir sa conformité.

En vous assurant de l'entier dévouement qui nous anime cette année encore, je vous souhaite une bonne lecture de ce Rapport.

Cordialement,

Danielle MAMETZ

Présidente du SIDEN-SIAN et du Conseil d'Exploitation des Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement

Le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade

- P06 - Retour aux fondamentaux
- P07 - Le territoire de compétence
- P08 - L'organisation du Siège et des Centres d'Exploitation
- P10 - Une gestion publique efficace menée par les élus
- P11 - L'organisation générale du Syndicat
- P12 - Les différentes instances
- P14 - Les compétences du Syndicat
- P16 - Les actions de protection de la ressource en eau
- P20 - Les actions de protection de l'environnement
- P22 - Les actions solidaires
- P24 - Les chiffres 2025
- P25 - Un Service Public assuré en continu

L'année 2025, mois par mois

Premier trimestre 2025

- P28 - Janvier / La Gestion des Emplois et Parcours Professionnels
- P32 - Janvier / Le travail des équipes sur le terrain
- P34 - Février / Le recouvrement des factures d'eau
- P38 - Mars / La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales
- P40 - Mars / Remise des médailles du travail

Second trimestre 2025

- P42 - Avril / La Défense Extérieure Contre l'Incendie
- P44 - Avril / La signature de CARE
- P46 - Avril / Le traitement par nanofiltration
- P48 - Mai / L'Assainissement Non Collectif
- P50 - Mai / La télérelève
- P52 - Mai / Le recrutement par l'apprentissage
- P54 - Juin / Le concours Maestr'eau

Troisième trimestre 2025

- P56 - Juillet / La Coopération internationale
- P58 - Août / Les investissements dans le Bassin Minier
- P60 - Septembre / Les 75 ans du Syndicat
- P68 - Septembre / Les Congrès

Quatrième trimestre 2025

- P70 - Octobre / L'Assainissement Collectif en milieu rural
- P72 - Novembre / Les Commissions de Programmation
- P73 - Novembre / Le futur Centre d'Exploitation de Saint-Sylvestre-Cappel
- P74 - Novembre / Les Rencontres de Territoires
- P78 - Décembre / Un Comité Syndical mémorable

Informations

- P82 - Nous trouver
- P83 - Nous contacter



Le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade

P06

Le Syndicat

P14

Les compétences

P16

Les actions

P24

Les chiffres 2025

Retour aux fondamentaux

Pour le SIDEN-SIAN, l'histoire commence au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

1950 : Là où tout commence

Après la Seconde Guerre mondiale, le Conseil Général du Nord se fixe trois objectifs prioritaires : loger tous ses habitants, les doter de bonnes routes et alimenter en eau potable toutes les communes. Pourtant dans ce domaine, en 1949, la situation reste critique : sur les 665 communes du Nord, 440 ne sont pas desservies ou mal alimentées en eau potable. Au total ce sont 415 804 habitants, résidant pour les deux-tiers dans des communes rurales qui ne disposent pas d'un approvisionnement en eau potable.

Augustin LAURENT, Président du Conseil Général du Nord déclare alors le 21 janvier 1949 : *"Il suffit de lire les nombreuses lettres des maires qui nous parviennent, les délibérations des conseils municipaux pour se convaincre que la situation est sérieuse sur le plan de l'alimentation en eau potable (...). Toutes ces considérations doivent conduire l'assemblée départementale à prendre en main la solution de ce problème."* Cette volonté est à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord, le SIDEN, le 7 septembre 1950. A l'époque, sur 369 communes adhérentes, 350 sont dépourvues d'adduction. L'objectif est de les relier à l'eau potable en 20 ans.

Trois axes stratégiques

- 1 - **GLOBALITÉ**, en décidant de prendre en charge la totalité de la compétence Eau potable, tant pour les investissements que pour l'exploitation et le fonctionnement des installations de production, de gestion et de distribution,
- 2 - **SOLIDARITÉ**, avec une tarification unique grâce à la mutualisation,
- 3 - **PROXIMITÉ**, avec l'implantation de Centres d'Exploitation au plus près des abonnés.

Très vite, les résultats du SIDEN sont probants. En 1956, il a déjà amené l'eau à 124 communes (171 000 habitants). Au début des années 70, il a réalisé 4 383 km de conduites, 127 600 branchements particuliers, 92 réservoirs, 74 stations de pompage et de reprise, 85 forages et puits, 5 453 bouches et poteaux incendie. L'objectif fixé par le Conseil Général du Nord est pleinement atteint.

1971 : Au tour de l'assainissement

Dans le même temps, l'expansion démographique, l'accroissement des besoins industriels et l'augmentation constante des consommations entraînent de plus en plus de rejets d'eaux usées dans le milieu naturel. Rapidement, la protection des nappes phréatiques apparaît comme une priorité pour préserver la qualité de la ressource en eau potable. C'est ainsi, que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord, le SIAN, est créé en 1971.

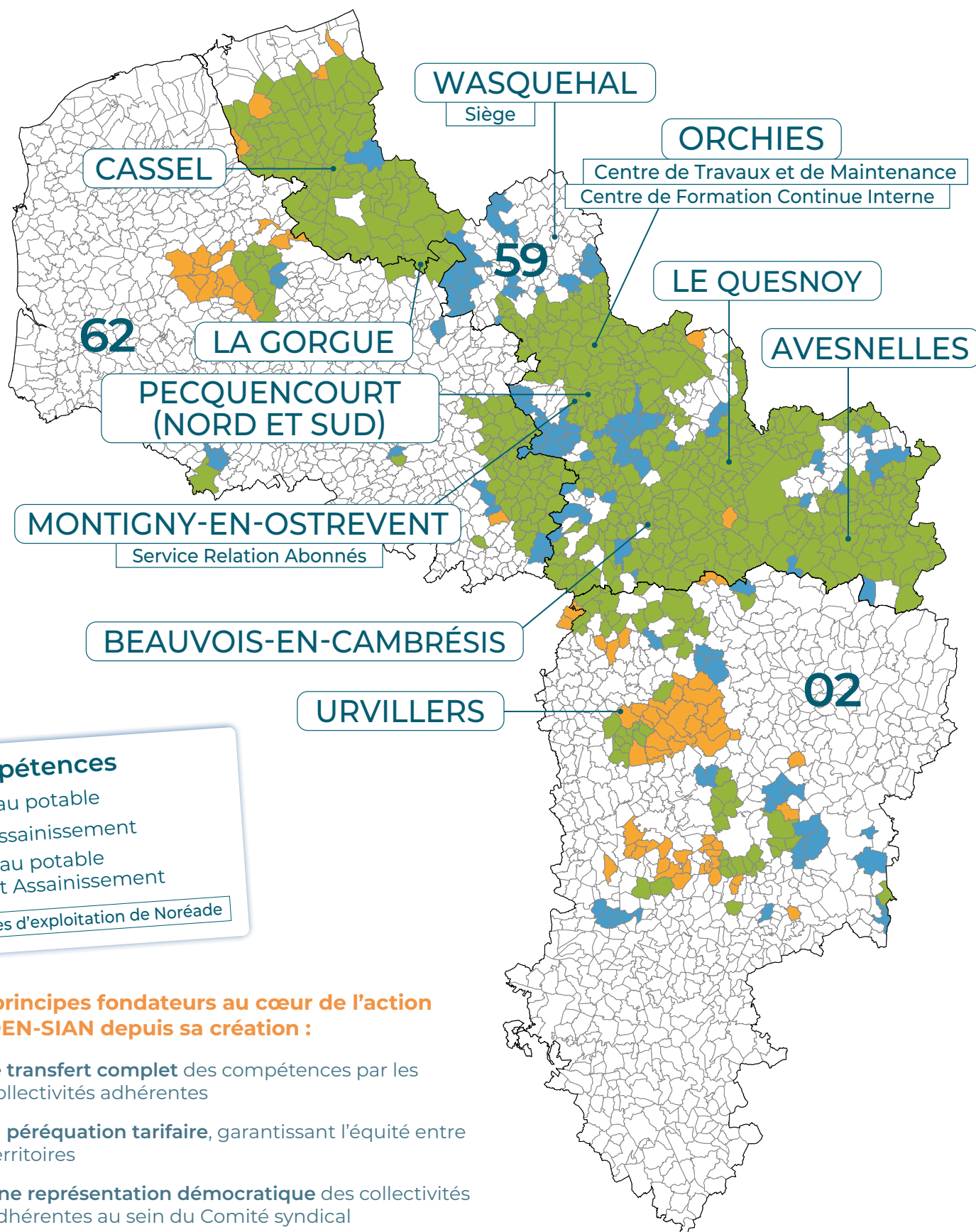


Le développement du SIDEN-SIAN depuis 2009

Après l'unification du SIDEN et du SIAN en 2009, le SIDEN-SIAN, devenu indépendant du département du Nord, continue son développement et il est dorénavant présent sur quatre départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme), regroupant près de 730 communes pour plus d'un million d'habitants. Il gère désormais ses sept compétences (eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec ses Régies à simple autonomie financière : SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.

Le territoire de compétence

Carte indiquant les communes adhérentes en 2025 pour les deux principales compétences et l'implantation de nos sites accueillant du personnel des Régies.



Les 5 principes fondateurs au cœur de l'action du SIDA-SIAN depuis sa création :

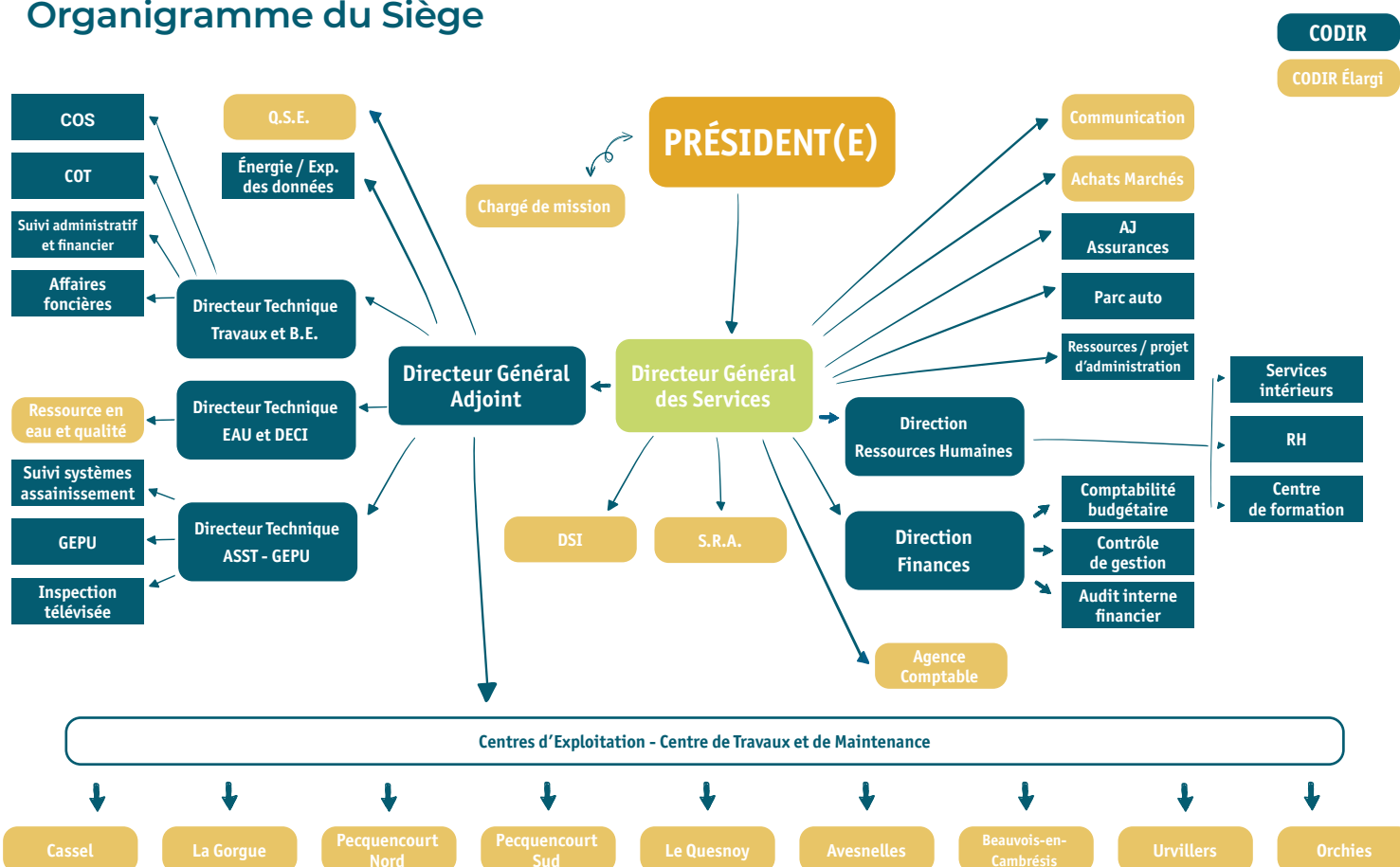
- ➡ le **transfert complet** des compétences par les collectivités adhérentes
- ➡ la **péréquation tarifaire**, garantissant l'équité entre territoires
- ➡ une **représentation démocratique** des collectivités adhérentes au sein du Comité syndical
- ➡ le **principe de proximité** avec les usagers
- ➡ l'**exploitation** assurée par les équipes des Régies Noréade

Présentation du Syndicat

L'organisation du Siège et des Centres d'Exploitation

C'est une gestion de proximité au contact de la population, privilégiant l'accueil physique, la confiance et la réactivité. Le SIDEN-SIAN est présent dans la région Hauts-de-France sur 11 sites.

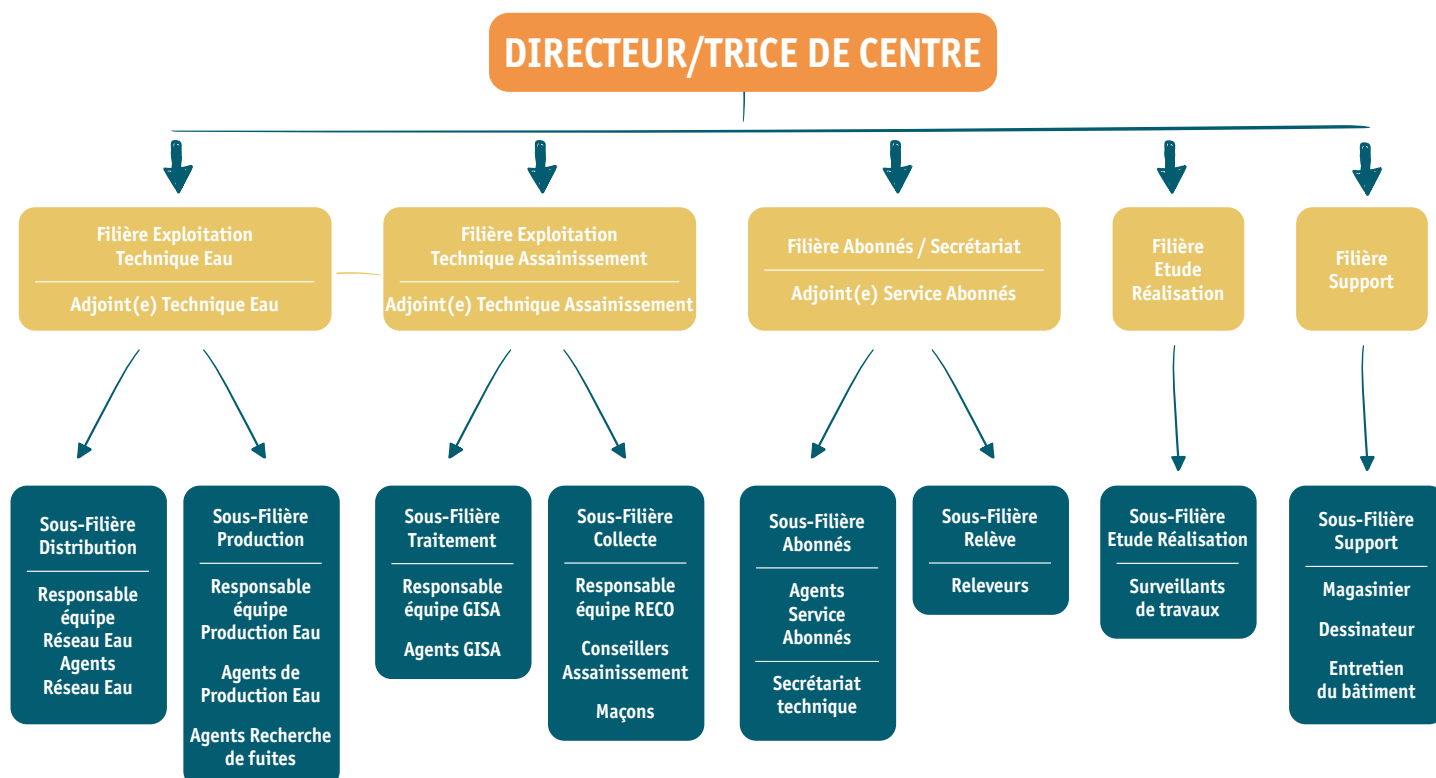
Organigramme du Siège





Les 11 sites regroupent un Siège, des Centres d'Exploitation, un Service Relation Abonnés, un Centre de Formation et un Centre de Travaux et de Maintenance.

Organigramme des Centres d'Exploitation



Une gestion publique efficace menée par les élus

Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif, et dans un cadre conventionnel, les services à caractère administratif relevant des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). À ce jour, aucune intercommunalité (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté urbaine, Métropole) n'a transféré tout ou partie de la compétence GEMAPI au SIDEN-SIAN (Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) formant la GEMAPI).

Le mode de gestion publique en régies, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de l'Etat avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux. Dans ces conditions, les collectivités ou établissements publics adhérents et les abonnés bénéficient à la fois du respect de l'intérêt général et de la sauvegarde du service public. Les délégués élus sont les garants de ce bon fonctionnement. Les investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins du service, l'état des ouvrages et installations existantes, l'évolution de la réglementation en matière d'eau potable et d'assainissement, font l'objet d'une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit. Les travaux sont réalisés dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics. Dans un contexte d'investissements maîtrisés et de frais financiers limités, les résultats excédentaires des exercices budgétaires sont systématiquement consacrés à l'autofinancement des opérations à venir.



Lors du Comité syndical de décembre 2025

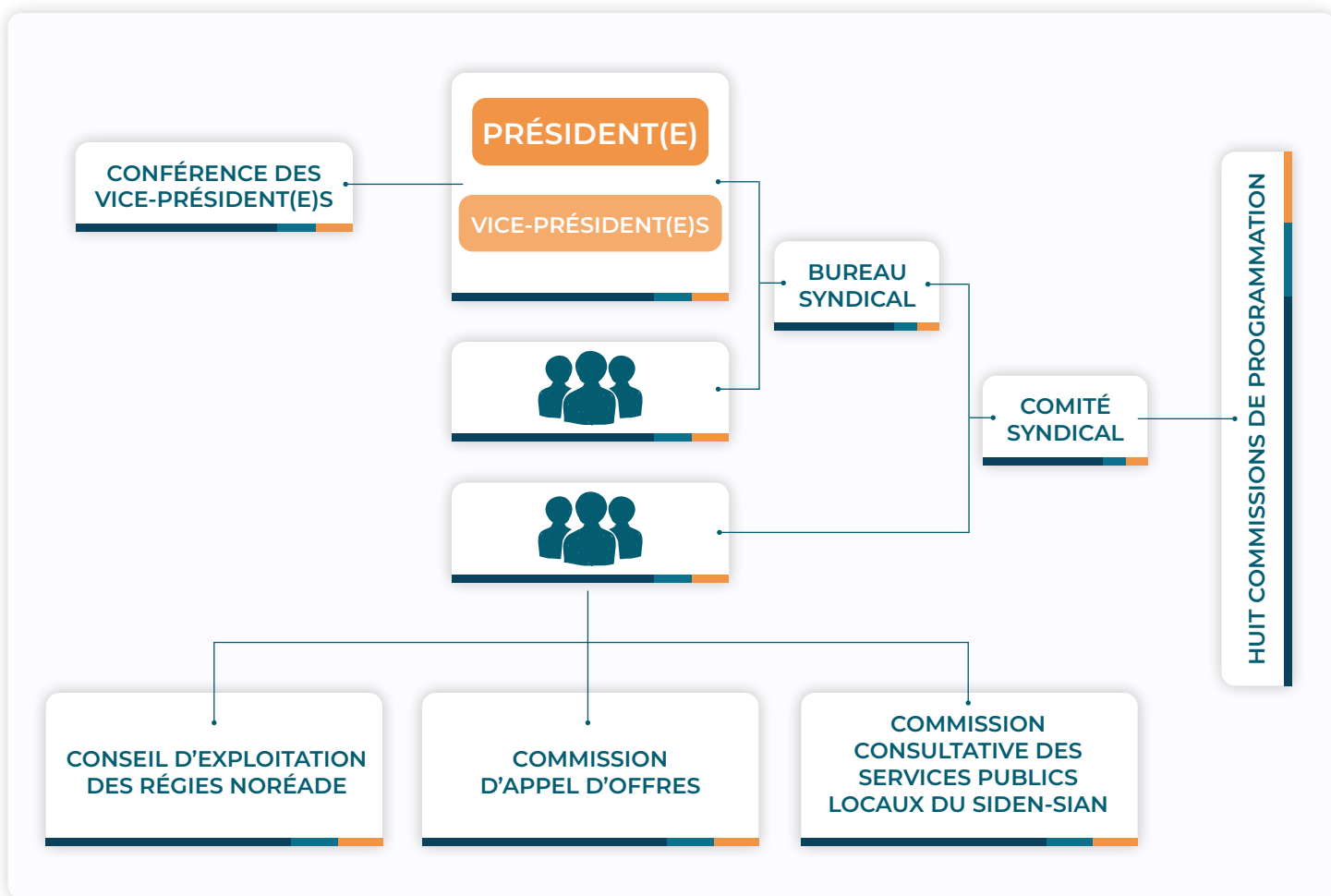
Les communes ou les EPCI dont les services d'eau potable et d'assainissement collectif ont été transférés au SIDEN-SIAN n'ont pas à participer financièrement à la gestion de ces services. À cet égard, les redevances payées par les abonnés des services d'eau potable et d'assainissement collectif gérés par le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, ainsi que les cotisations versées par les communes dans le cadre des services GEPU et DECI, couvrent la création, le renouvellement, l'amélioration, le renforcement, la maintenance et la gestion de l'ensemble des installations nécessaires à chaque service et ceci, dans un esprit de mutualisation au sein de chaque compétence.

Services publics
à caractère industriel
et commercial

Services publics
à caractère
administratif



L'organisation générale du Syndicat



Comment est composé notre Comité Syndical ?

Au début de chaque mandat municipal, des "Grands électeurs", désignés par les Communes ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents, constituent des Collèges Électoraux d'Arrondissement ou de Département qui désignent les Délégués siégeant au Comité du SIDEN-SIAN pour chacune des compétences suivantes :

- **Eau Potable**, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- **Assainissement Collectif**, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- **Assainissement Non Collectif**.
- **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**.
- **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Parallèlement, pour les compétences Eau Potable et Assainissement Collectif, lorsqu'elles sont transférées pour un poids de population supérieur ou égal à 5 000 habitants, les collectivités adhérentes (Communes et EPCI ayant ces compétences) désignent directement leurs Délégués siégeant au Comité Syndical.

Le nombre total des délégué(e)s et la somme des voix qui sont détenues au Comité Syndical varient en cours de mandat selon les adhésions de collectivités, décès et démissions d' élu(e)s désigné(e)s par les collèges de grands électeurs en début de mandat. Au 31 décembre 2025, 135 délégués portaient 233 voix, réparties ainsi selon les compétences du SIDEN-SIAN :

Eau potable : **95 voix**

Assainissement Non Collectif : **14 voix**

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : **21 voix**

Assainissement Collectif : **85 voix**

Défense Extérieure Contre l'Incendie : **18 voix**

SIDEN
SIAN

Noréade
Les Régies du SIDEN-SIAN

Les différentes instances

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical entièrement composé d'élus et qui, comme un Conseil Municipal pour une commune, doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le Bureau Syndical réunit 39 membres issus du Comité Syndical.

Les décisions sont prises soit par le Comité Syndical, soit par le Bureau Syndical, soit par le Président, en respectant les possibilités de délégation données par le CGCT.

D'autres instances destinées à préparer ces décisions sont constituées soit dans le cadre des obligations législatives et réglementaires, soit à l'initiative du SIDEN-SIAN.

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) est compétente pour examiner les offres reçues dans le cadre des procédures de marchés publics lancés par le SIDEN-SIAN. Ses propositions d'attribution sont ensuite soumises à validation du Bureau Syndical ou du Comité Syndical.

Les Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement sont dotées d'un **Conseil d'Exploitation**, composé des membres du Bureau Syndical et de représentants d'associations de consommateurs. Il donne son avis sur toutes les délibérations relatives aux Régies avant qu'elles ne soient soumises au Comité ou au Bureau.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), instance légale du Syndicat, composée d'élus et de représentants des consommateurs, a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Parmi les compétences de la CCSPL se trouve l'examen du rapport sur le prix et de la qualité des Services (RPQS).

Enfin, à l'initiative du Président Paul RAOULT, une **Conférence des Vice-Président(e)s** a été créée en 2019 afin de doter le SIDEN-SIAN d'une instance de réflexion. Des commissions thématiques peuvent également être réunies sur des sujets d'actualité.



Commission thématique finances



Comité syndical



Commission d'Appels d'Offres

Les compétences du Syndicat

Les compétences à la carte du SIDEN-SIAN - Noréade sont divisées en deux catégories :

Les services publics à caractère
industriel et commercial

Eau Potable
Assainissement Collectif
Assainissement Non Collectif

Les services publics à caractère
administratif

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
Défense Extérieure Contre l'Incendie
Gestion des Milieux Aquatiques
Prévention des Inondations



EAU POTABLE

Cette compétence est définie légalement par le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) : *"Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable"* (article L.2224-7 du CGCT).

Confiée par le SIDEN-SIAN à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau, cette compétence correspond à deux grandes activités :

- La **"production"** (pompage, traitement, transport et stockage)
- La **"distribution"** jusqu'aux abonnés consommateurs



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'article L. 2224-8 du CGCT pose le principe de la compétence Assainissement Collectif. Elle comprend :

- La mission de **"contrôle des raccordements au réseau public de collecte"**.
- La **collecte, le transport et l'épuration des eaux usées**.
- L'**élimination des boues produites**.

Ces missions sont confiées par le SIDEN-SIAN à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'article L.2224-8 du CGCT précise que la compétence assainissement non collectif consiste en une mission de contrôle obligatoire se déclinant en 3 missions :

- Un **examen préalable de la conception pour les installations neuves ou réhabilitées**.
- Une **vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées**.
- Une **vérification du fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes**.

Ces missions sont confiées par le SIDEN-SIAN à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.



GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

L'article L.2226-1 du CGCT définit cette compétence : *"La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines."*

La commune ou l'établissement public compétent chargé du service public de gestion des eaux pluviales urbaines :

- **Définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines** en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.
- **Assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension** de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.
- Lorsqu'un élément du système est également affecté à un autre usage, le gestionnaire du service public de gestion des eaux pluviales urbaines recueille l'accord du propriétaire de cet ouvrage avant toute intervention.



DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Sous l'autorité de police du maire, le Syndicat exerce de plein droit, aux lieu et place de chacun de ses membres lui ayant transféré cette compétence, le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) visé sous les articles L. 2225-1 et suivants du CGCT :

- Le Syndicat est compétent pour assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement en eau.
- Lorsque la réalisation d'ouvrages, d'aménagements et de travaux sur le réseau d'eau potable du Syndicat est nécessaire pour assurer la défense incendie d'une partie du territoire syndical, le Comité Syndical délibère sur les conditions et les modalités de prise en charge de ces investissements.
- Le Syndicat assure l'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie.
- Les contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la constitution du service relevant de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" transférée au Syndicat sont effectués par le Syndicat.



G.E.M.A.P.I.

Gestion des Milieux Aquatiques
et Prévention des Inondations

La compétence GEMAPI est définie par les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et comprend la possibilité de mettre en œuvre tous travaux, actions, ouvrage ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

- 1 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5 - La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Prévues par les statuts du Syndicat, ces compétences pourront être exercées si une collectivité les leur transfère.

Les actions de protection de la ressource en eau

Depuis 2025, le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade, a engagé une nouvelle étape dans sa politique de protection de la ressource en eau en adoptant une approche territorialisée. Cette évolution marque le passage d'une logique d'actions ciblées à l'échelle de certains captages à une approche plus globale, tout en tenant compte des spécificités locales. Cette démarche permet de prioriser les territoires à enjeux stratégiques pour le syndicat, et d'adapter les actions au plus près des réalités de terrain.

Une dynamique engagée de longue date

Cette évolution s'inscrit dans la continuité d'un engagement durable du SIDEN-SIAN en faveur de la préservation de la ressource en eau potable. Depuis plusieurs décennies, de nombreuses actions ont été menées pour protéger les captages et améliorer la qualité de l'eau, en mobilisant des outils variés et en développant des partenariats solides.

Ce travail patient associé à une présence régulière sur le terrain, a permis de construire une expertise technique reconnue, d'acquérir une connaissance fine des territoires et de leurs enjeux, mais également de tisser des relations de confiance avec les acteurs locaux, notamment le monde agricole et les collectivités. La territorialisation engagée aujourd'hui constitue ainsi l'aboutissement naturel de cette dynamique.

2025 : une étape structurante avec la signature de trois CARE

L'année 2025 marque à ce titre une étape particulièrement structurante avec la signature, en avril, de trois Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) :

- Le CARE du captage de Saint-Benin Caudry (captage classé ultra prioritaire) ;
- Le CARE du captage de Saint-Benin Communal (captage classé prioritaire) ;
- Le CARE du captage d'Inchy-Troisvilles (captage classé prioritaire).

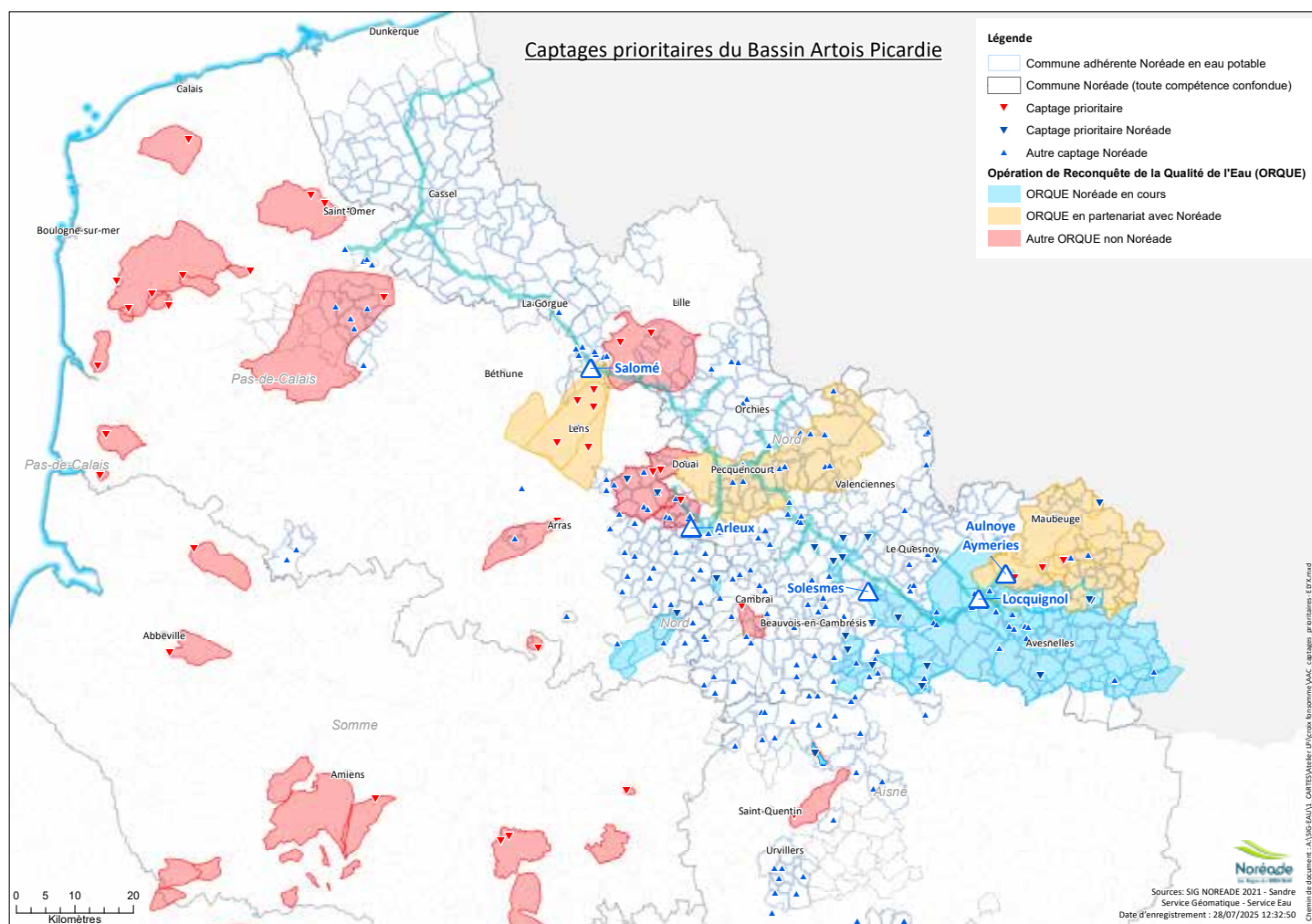
Ces contrats sont le fruit d'un travail engagé de longue date avec l'ensemble des partenaires territoriaux. Ils traduisent de manière concrète la volonté du syndicat de structurer son action autour de territoires prioritaires, en s'appuyant sur des engagements partagés et une vision commune. Les CARE constituent désormais un levier opérationnel majeur, en offrant un cadre d'action cohérent et structurant pour la mise en œuvre des programmes ambitieux de préservation de la ressource.

La mise en œuvre de ces stratégies détaille un programme d'actions sur six ans avec point d'étape à trois ans et repose sur une gouvernance territoriale renforcée, fondée sur la concertation et la co-construction. À l'échelle de chaque territoire et en partenariat avec les collectivités concernées, le syndicat anime une dynamique collective associant l'ensemble des parties prenantes : agriculteurs, collectivités, services de l'État ainsi que partenaires techniques et financiers. Cette organisation favorise l'émergence de solutions adaptées et partagées, tout en garantissant la cohérence des actions engagées et la mobilisation des acteurs.

L'élaboration des CARE repose sur des objectifs de résultats. Des indicateurs de suivi sont mobilisés afin d'évaluer l'impact des actions engagées, notamment :

- l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement et la création de nouvelles dessertes pour l'amélioration et la réduction des rejets vers le milieu naturel ;
- la gestion des espaces publics, avec la généralisation de pratiques sans produits phytosanitaires ;
- les actions de sensibilisation et d'accompagnement, auprès des élus, des usagers, des scolaires et des acteurs économiques ;
- l'évolution de la baisse de pression sur la qualité de l'eau (nitrates, produits phytosanitaires) via des changements de pratiques agricoles,
- les surfaces et acteurs engagés dans les démarches.

Ce suivi dans le temps permet d'ajuster les actions, de mesurer leur efficacité et de garantir la pertinence des investissements réalisés.



Le 3 juillet 2025, à Saint-Amand-les-Eaux, le Président Paul Raoult a signé, avec de nombreux partenaires, un Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) pour le secteur Sud du SAGE Scarpe-Aval.



Avec le soutien de l'ensemble des services de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Afin d'atteindre les objectifs fixés, des aides sont accordées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) et elles financent le poste de l'intervenant rattaché aux Régies SIDEN-SIAN Noréade à hauteur de 70%. Les diagnostics et suivis des exploitations agricoles sont également soutenus et des communes aidées financièrement. Le reste des actions est entièrement pris en charge par le SIDEN-SIAN. Le Syndicat met également à contribution l'expertise des agents des Centres d'exploitation (production eau, SPANC, etc.) et des services supports (communication, cartographie, marchés, bureau d'études, etc.) pour mener à bien les missions.

Développement d'une stratégie territoriale de la préservation de la ressource en eau

Dans la conjoncture actuelle, la présence de résidus de produits phytosanitaires et/ ou de nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine est de plus en plus constatée sur une grande partie du territoire du SIDEN-SIAN. Il devient primordial de donner une cohérence d'ensemble aux démarches locales déjà engagées sur la préservation de la ressource.

Il ne s'agit plus seulement d'agir captage par captage, mais aussi de structurer une stratégie partagée, qui fédère les communes, les intercommunalités, les acteurs économiques, les institutions et aussi les habitants, autour d'un objectif commun : garantir, sur le long terme, une eau de qualité et disponible pour tous.

L'action du syndicat se concentre en priorité sur les territoires présentant les enjeux les plus forts pour l'alimentation en eau potable. Cette priorisation permet de cibler les moyens sur les captages stratégiques et de maximiser l'impact des actions engagées. Elle contribue également à améliorer la lisibilité de l'action publique et à renforcer son efficacité.

La mise en œuvre de cette démarche territorialisée repose également sur une mobilisation importante de moyens humains, techniques et financiers. Le syndicat s'appuie sur ses compétences internes pour assurer l'ingénierie, le suivi et l'animation des actions, tout en mobilisant des financements adaptés en partenariat avec les acteurs institutionnels, notamment l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Cette organisation permet de concentrer les ressources là où elles sont les plus nécessaires et d'accompagner efficacement les acteurs locaux.

Concrètement, cette stratégie territoriale vise à :

- créer du lien ;
- transposer les initiatives locales autour des captages à une vision plus large du territoire ;
- identifier des leviers d'action transversaux, communs à l'agriculture, à l'alimentation et à l'aménagement et pouvant avoir un impact positif sur la ressource ;
- valoriser et faire émerger des projets collectifs et porteurs de sens, qui contribuent à la fois à la préservation de la ressource et au développement local.

Ces partenariats sont essentiels et traduisent notre volonté de passer de la logique du captage isolé à celle du territoire engagé.



En 2025, le SIDEN-SIAN - Noréade a consacré 81 000 €TTC aux études réalisées en lien avec la séquence ERC et une construction du bassin de stockage-restitution de Rexpoède a été accompagnée de mesures de compensation.



Vue aérienne du bocage avesnois - Felleries

Une dynamique au service de l'environnement

Au-delà de la question de la qualité de l'eau, cette stratégie s'inscrit dans une vision globale des enjeux environnementaux. Elle intègre des dimensions complémentaires telles que la préservation de la biodiversité et des zones humides, la gestion intégrée des eaux pluviales, le développement des énergies renouvelables et aussi l'accompagnement au changement des systèmes agricoles vers des filières moins consommatrices en eau et en intrants. Cette approche transversale contribue à renforcer la résilience des territoires face aux effets du changement climatique et à promouvoir une gestion durable des ressources.

Dans ce cadre, le SIDEN-SIAN s'appuie sur des partenariats avec des acteurs spécialisés afin de renforcer l'intégration environnementale de ses actions, tout en veillant à la cohérence avec les démarches portées à l'échelle des bassins versants, notamment par les SAGE, avec lesquels un travail spécifique sur les enjeux quantitatifs a été engagé en 2025. Ces collaborations permettent également de développer des actions allant au-delà des obligations réglementaires, en inscrivant l'intervention du syndicat dans une logique proactive de préservation des milieux. Une collaboration avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut permet ainsi d'accompagner l'insertion paysagère des ouvrages, la préservation des zones humides et la prise en compte anticipée de la séquence « éviter, réduire, compenser » dès la conception des projets.

Le syndicat est également engagé depuis 2020 aux côtés du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, dans le cadre d'une convention renouvelée pour la période 2025-2029. Structuré autour de l'expertise écologique et de la sensibilisation des publics, ce partenariat, soutenu à hauteur de 8 000 € par an, se traduit notamment par des actions pédagogiques en milieu scolaire. En 2025, un projet a ainsi été mené avec une école de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, comprenant au total sept animations et visites de sites.

Enfin, le conservatoire a identifié trois sites remarquables qui ont fait l'objet d'une convention de gestion environnementale sur dix ans, signée en 2025, illustrant la volonté du syndicat de concilier durablement production d'eau potable et préservation des milieux naturels :

- le forage de Dompierre-sur-Helpe ;
- le forage de Saint-Souplet ;
- le forage de Ferrière-la-Grande.

La dynamique engagée en 2025 a vocation à se poursuivre et à se renforcer dans les années à venir, par une consolidation de l'approche territorialisée, l'intégration de nouveaux secteurs d'actions et le renforcement des outils de connaissance et de suivi.

Dans un contexte marqué par des enjeux environnementaux croissants, cette stratégie constitue un levier essentiel pour garantir durablement la qualité de la ressource en eau, en s'appuyant sur une action collective, cohérente et ancrée dans les territoires.



EN MILIEU SCOLAIRE

Préparer l'avenir passe aussi par les scolaires

En 2022, en accord avec les Inspections Académiques du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, le SIDEN-SIAN avait lancé une action visant les enfants avec la parution du livret jeu "L'eau, c'est la vie !", destiné aux élèves du Cycle III de l'enseignement primaire, soit les classes de CM1 et CM2.

En 2023, dans la continuité de cette initiative, un partenariat a été mis en place avec les Inspections Académiques du territoire et a permis la création du concours scolaire Maestr'eau. Ce projet audacieux est destiné aux élèves des classes du CP au CM2 des écoles primaires des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne engagés dans une démarche de développement durable (labellisation "E3D") ou situés sur une des 733 communes adhérentes du SIDEN-SIAN - Noréade. Il comporte trois catégories en fonction de l'âge des enfants :

- **Le concours Pinc'eau** pour les CP/CE1 (création d'une œuvre graphique sur le thème "L'eau, c'est la vie !") ;
- **Le concours Styl'eau** pour les CE2 (création d'un recueil de poèmes employant des mots issus du champ lexical de l'eau) ;
- **Le concours Vidé'eau** pour les CM1/CM2 (création d'une courte vidéo illustrant la pratique d'écogestes liés à l'eau).

Le règlement relatif à ces projets a été directement déposé sur le site de l'Education Nationale lors de l'ouverture des inscriptions en octobre 2023. En mai 2024, pour chaque département, un jury dédié a choisi trois lauréats pour chaque concours, et des prix ont été offerts aux écoliers l'occasion de réaliser des activités ludiques en lien avec le Cycle de l'Eau.

Depuis, le concours est relancé chaque année et plus d'une centaine de classes se sont inscrites en 2025.

PARTICIPE EN ÉQUIPE AU PROJET MAESTR'EAU

PRÊTS À NOUS MONTRER VOS TALENTS ?

CONCOURS DESTINÉ AUX CLASSES DE CP ET CE1

PINC'EAU

UNE CRÉATION GRAPHIQUE D'1 MÈTRE SUR 1 MÈTRE SUR LE THÈME

L'EAU C'EST LA VIE

TOUS LES PROJETS SERONT EXAMINÉS PAR UN JURY DÉPARTEMENTAL, ET LES GRANDS GAGNANTS RECEVRONT :

LAURÉATS 1 : UNE SORTIE SCOLAIRE en lien avec le Cycle de l'Eau

LAURÉATS 2 : UNE SORTIE SCOLAIRE dans les ouvrages du SIDEN-SIAN Noréade

LAURÉATS 3 : DES LIVRES SUR L'EAU

www.noreade.fr Plus d'informations sur : <https://www1.ac-illia.fr/actions-educatives-121940>

SIDEN-SIAN Noréade Les Régions de l'Artois

PARTICIPE EN ÉQUIPE AU PROJET MAESTR'EAU

CONCOURS DESTINÉ AUX CLASSES DE CE2

PRÊTS À NOUS MONTRER VOS TALENTS ?

STYL'EAU

UN RECUEIL DE POÈMES (5 MINIMUM) EN RIMANT DANS LE

CHAMP LEXICAL DE L'EAU

TOUS LES PROJETS SERONT EXAMINÉS PAR UN JURY DÉPARTEMENTAL, ET LES GRANDS GAGNANTS RECEVRONT :

LAURÉATS 1 : UNE SORTIE SCOLAIRE en lien avec le Cycle de l'Eau

LAURÉATS 2 : UNE SORTIE SCOLAIRE dans les ouvrages du SIDEN-SIAN Noréade

LAURÉATS 3 : DES LIVRES SUR L'EAU

www.noreade.fr Plus d'informations sur : <https://www1.ac-illia.fr/actions-educatives-121940>

SIDEN-SIAN Noréade Les Régions de l'Artois

PARTICIPE EN ÉQUIPE AU PROJET MAESTR'EAU

PRÊTS À NOUS MONTRER VOS TALENTS ?

CONCOURS DESTINÉ AUX CLASSES DE CM1 ET CM2

VIDÉ'EAU

UNE VIDÉO DE MOINS D'1 MINUTE ET 30 SECONDES, METTANT EN AVANT

LES ÉCOGESTES

TOUS LES PROJETS SERONT EXAMINÉS PAR UN JURY DÉPARTEMENTAL, ET LES GRANDS GAGNANTS RECEVRONT :

LAURÉATS 1 : UNE SORTIE SCOLAIRE en lien avec le Cycle de l'Eau

LAURÉATS 2 : UNE SORTIE SCOLAIRE dans les ouvrages du SIDEN-SIAN Noréade

LAURÉATS 3 : DES LIVRES SUR L'EAU

www.noreade.fr Plus d'informations sur : <https://www1.ac-illia.fr/actions-educatives-121940>

SIDEN-SIAN Noréade Les Régions de l'Artois

SIDEN-SIAN Noréade Les Régions de l'Artois

MAESTR'EAU

- DIPLOME ÉDITION 2025 -

DÉCERNÉ À

BAL LENNY

MERCI POUR TON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA RESSOURCE EN EAU

En partenariat avec les Académies du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.



ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord

ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais

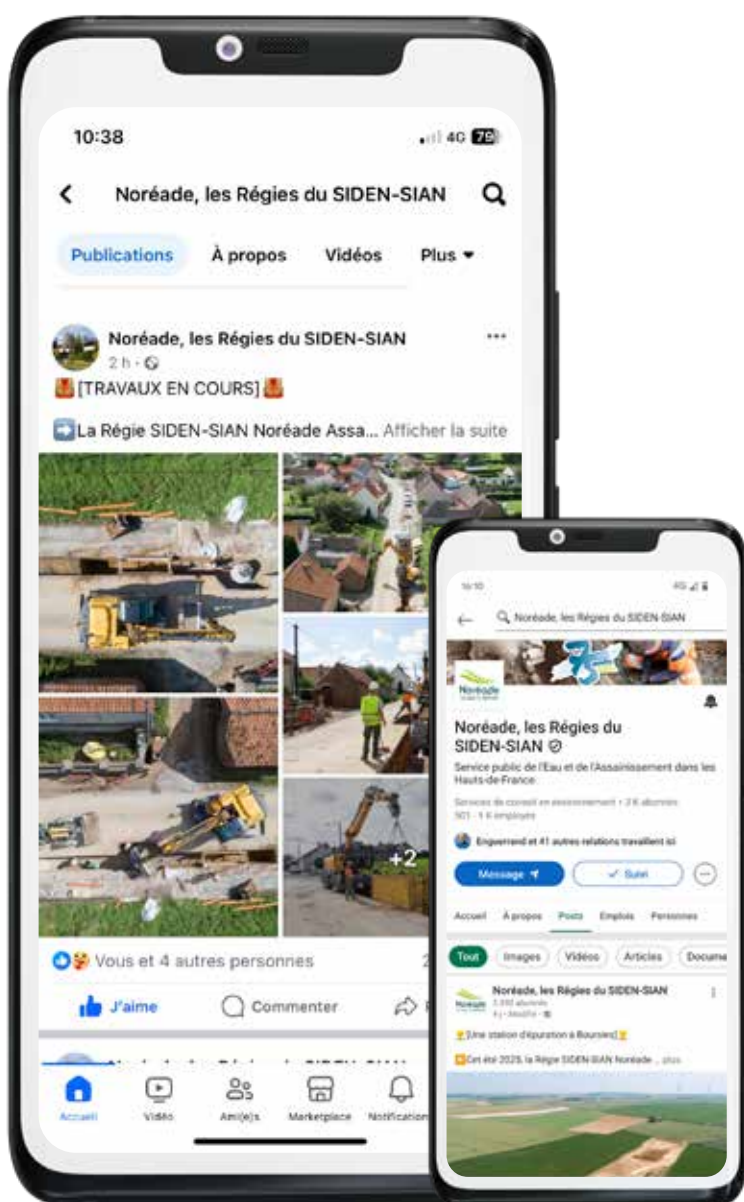


LA COMMUNICATION EXTERNE

Le rôle des réseaux sociaux dans la préservation de la ressource

Depuis plusieurs années, le SIDEN-SIAN - Noréade a décidé d'investir les réseaux sociaux pour, notamment, sensibiliser aux écogestes. À raison de trois publications par semaine sur LinkedIn, Facebook et Instagram, des conseils «consommations» sont proposés aux abonnés et à l'ensemble des utilisateurs de manière ludique.

En 2025, plus de 460 posts ont été publiés sur les comptes des Régies. Ils ont généré plus de 2505 partages pour 759 155 impressions.



Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN



Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN



noreade_sidensian

Les actions solidaires

Depuis la loi dite "Oudin-Santini" de 2005, le SIDEN-SIAN apporte son soutien à des associations internationales mettant en œuvre des projets dans le domaine de l'eau, et plus particulièrement l'installation d'infrastructures liées à la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les pays en voie de développement. Présentation de la politique de coopération internationale du Syndicat et de l'association aidée en 2025.

Le Syndicat participe au financement de projets de développement internationaux en suivant les règles suivantes :



La participation se concrétise seulement si l'Agence de l'Eau Artois Picardie soutient également le projet



Aucune subvention ne doit dépasser 5% du coût total de l'opération, dans la limite de 5 000 €



L'enveloppe versée annuellement pour l'ensemble des contributions doit être inférieure ou égale à 20 000€



Construction du puits de l'association *Inter'aide*



L'ASSOCIATION INTER'AIDE

Inter'Aide est spécialisée dans la réalisation de programmes de développement auprès de familles rurales extrêmement démunies. En 2024, par exemple, *Inter'Aide* a conduit 49 programmes dans 6 pays africains et à Haïti. 232 000 familles bénéficiaires ont été appuyées directement pour répondre à leurs besoins vitaux. Depuis sa création en 1980, ses domaines d'action sont l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'agriculture, la santé et l'appui scolaire. Les programmes sont conduits dans des zones rurales particulièrement isolées, à densité de population élevée, où la présence d'ONG est faible et le contexte politique relativement stable pour pouvoir inscrire les actions dans la durée.

Les Régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider un projet d'accès à l'eau potable dans la Zone montagneuse du Gamo – Région Sud de l'Ethiopie - par la construction de 24 points d'eau et de 24 ouvrages d'assainissement pour une population de 7 200 habitants. Le Comité syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement apportent leur soutien financier en 2024, 2025 et 2026 à hauteur de 5% du projet, soit 5000€.



Puits de l'association *Inter'aide* - Ethiopie



EAU POTABLE



656
COMMUNES ADHÉRENTES



32,7 M€
DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



356
RÉSERVOIRS & CITERNES



301
FORAGES



11 400 KM
DE CONDUITES



422 000
ABONNÉS



56,6 MILLIONS DE M³
DISTRIBUÉS PAR AN



79,2%
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION



ASSAINISSEMENT COLLECTIF



608
COMMUNES ADHÉRENTES



40,7 M€
DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



289
STATIONS D'ÉPURATION



8 200 KM
DE RÉSEAUX



2 885
STATIONS DE POMPAGE



8 720
TONNES DE BOUES PRODUITES



38,1 MILLIONS DE M³
D'EAUX USÉES TRAITÉES PAR AN



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



512
COMMUNES ADHÉRENTES



GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES



539
COMMUNES ADHÉRENTES



DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE



515
COMMUNES ADHÉRENTES



13 300
POINTS D'EAU INCENDIE



Un Service Public assuré en continu



L'ACCUEIL EN JOURNÉE

Dans nos **Centres d'Exploitation**, l'accueil est assuré :

- Du lundi au vendredi
- De 8h à 12h et de 13h à 16h30

Au **Siège à Wasquehal**, les horaires d'accueil sont :

- Du lundi au vendredi
- De 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30



UN SERVICE 24/24H - 7/7J

Le service public est assuré en permanence par une astreinte hors des horaires d'ouverture de nos bureaux. Ce service est dédié aux interventions techniques urgentes.

Pour connaître le numéro technique à composer lors d'une urgence, il suffit de se rendre sur le site internet des Régies SIDEN-SIAN Noréade www.noreade.fr et de cliquer sur les onglets "Noréade" puis "Agences Noréade".



JANVIER



FÉVRIER



MARS



AVRIL



MAI



JUIN



JUILLET



AOÛT



SEPTEMBRE



OCTOBRE



NOVEMBRE



DÉCEMBRE



SIDEN
SIAN

Noréade
Les Régies du SIDEN-SIAN

L'année 2025, mois par mois

P28

Premier trimestre

P42

Deuxième trimestre

P56

Troisième trimestre

P70

Quatrième trimestre



UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE

À l'orée d'une année de transformation dans le domaine des ressources humaines

Lancée officiellement avec l'installation d'un Comité de pilotage le 5 décembre 2024 et au cœur des discours des vœux au personnel le mois suivant, la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) est, pour les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et Assainissement, une démarche ambitieuse destinée à renforcer leur attractivité et leur performance en étroite concertation avec leurs personnels.

Engagée de manière résolue tout au long de l'année 2025, cette évolution prend sa source dans l'enquête sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) réalisée en octobre 2023 et qui avait mis en évidence de fortes attentes des agents : davantage de lisibilité dans leurs rôles respectifs, une reconnaissance encore plus équitable de leur engagement et une meilleure organisation de leurs parcours professionnels.

Après celle de Claire VAN DOORNE en 2022 à la Direction des Ressources Humaines, l'arrivée de François BERAUD à la Direction Générale en mars 2024 a permis, dans le cadre de la feuille de route qui lui avait été confiée par le Président Paul RAOULT, de concrétiser ce chantier structurant pour les Régies, sous l'impulsion et la supervision des élus et en particulier de la 1^{ère} Vice-Présidente Danielle MAMETZ.



Ambassadeurs G.E.P.P.



LES ATTENTES

Homogénéiser les pratiques et renforcer l'équité

Au-delà des obligations réglementaires, la GEPP se veut un véritable outil de performance et de cohésion. Elle doit permettre de piloter les activités par les compétences, d'harmoniser les pratiques entre services et de soutenir la stratégie globale définie par les élus.

Dans les faits, cela suppose :

- une meilleure connaissance des compétences disponibles dans chaque unité ;
- l'anticipation des départs à la retraite et des mobilités ;
- l'accompagnement des collaborateurs tout au long de leur carrière, de l'intégration à l'évolution professionnelle ;
- la mise en place de formations communes pour créer un socle partagé.

Les attentes convergent : les collaborateurs recherchent plus d'équité et de reconnaissance, les responsables souhaitent des outils de pilotage et de motivation, les représentants du personnel y voient à la fois une réponse aux préoccupations des agents et une obligation légale, tandis que la direction et la gouvernance visent l'optimisation des compétences au service de l'efficacité collective.



Réunion G.E.P.P.



DES OUTILS CONCRETS

Fiches de poste, parcours et gestion des talents

La première étape consiste en une analyse approfondie de l'existant. De nouvelles fiches de poste seront élaborées. Ces supports serviront à la gestion des parcours professionnels, à l'intégration des nouveaux agents et au suivi des missions.

La GEPP introduira également une véritable gestion des compétences : identification des talents, plans de succession, passerelles entre métiers et accompagnement lors des changements de poste. L'évaluation portera sur les savoir-faire comme sur le savoir-être.



LA RÉMUNÉRATION

Un chantier sensible

La rémunération constitue un enjeu majeur du projet. Le système actuel est perçu comme peu lisible et insuffisamment différencié selon les niveaux de responsabilité et d'implication, générant un sentiment d'injustice et limitant l'effet motivant des augmentations.

La future politique envisage une cotation des postes, combinant la valeur du poste et celle du point salarial, ainsi qu'une potentielle évolution mixte associant ancienneté et reconnaissance individuelle. L'objectif est de renforcer l'équité interne et d'améliorer l'attractivité des Régies. Cela fera l'objet d'une négociation avec les représentants du personnel conformément aux orientations fixées par la gouvernance.



François BERAUD



Claire
VAN DOORNE



UNE GOUVERNANCE DÉDIÉE

Pour mener ce projet d'envergure, le SIDEN-SIAN Noréade met en place une gouvernance dédiée :

- un Comité de Pilotage définit les orientations et suivra l'avancement ;
- un Comité Technique assure la mise en œuvre opérationnelle ;
- des référents métiers et relais de terrain accompagnent le changement au plus près des équipes.

Plusieurs chantiers sont déjà identifiés : analyse des effectifs et des compétences, définition des familles de métiers, harmonisation des intitulés de postes, création de parcours d'intégration, identification des talents, planification des successions et management de la rémunération. Un plan de communication interne garantit la transparence du processus et l'adhésion des agents.





LA STRATÉGIE

Un levier pour l'avenir de l'entreprise publique

Au-delà de la dimension RH, la GEPP s'inscrit dans une vision stratégique. En sécurisant les compétences clés et en offrant des perspectives claires aux agents, le SIDEN-SIAN Noréade se donne les moyens de répondre aux défis futurs : évolutions réglementaires, innovations techniques, exigences environnementales et attentes croissantes des abonnés.

L'année 2025 apparaît ainsi comme un tournant. La réussite de la démarche dépendra de l'implication de tous les acteurs — direction, encadrement, représentants du personnel et agents — et pourrait constituer un modèle de modernisation pour les services publics locaux. Plus qu'un outil de gestion, la GEPP ambitionne de « faire grandir » l'organisation et celles et ceux qui la font vivre au quotidien.



Séminaire d'intégration



Réunion G.E.P.P.



RÉSULTATS

De premiers résultats dès 2025

À la fin de l'année 2025, le Comité Technique a validé les premiers résultats de la GEPP :

- organisation d'une journée d'intégration pour les nouveaux collaborateurs ;
- élaboration de la fiche métier « Surveillant de travaux » pour harmoniser les missions de cette fonction.

Par ailleurs, quatre nouvelles études de poste ont été lancées pour cadrer les métiers d'Agent Production Eau, Conseiller Assainissement, Magasinier et Aide-Comptable. Deux groupes de travail se concentreront sur l'intégration durable des agents et la gestion des plans de succession, qui sera finalisée début 2026.



L'IMPORTANCE DE L'ASTREINTE

La neige et les températures de janvier rappellent l'importance de l'astreinte

Les précipitations neigeuses et les températures négatives du mois de janvier 2025 mettent fortement à l'épreuve les réseaux d'eau et d'assainissement.

Dans ce contexte, le service d'astreinte des Régies SIDEN-SIAN - Noréade joue un rôle essentiel pour garantir la continuité du service public en permettant d'assurer une intervention rapide en dehors des horaires habituels de travail.

Le dispositif prend le relais sur la plage de pause méridienne, entre 12 h et 13 h 30. L'astreinte fonctionne ensuite de manière continue depuis la fin de la journée et durant toute la nuit jusqu'à la reprise du matin. Elle est également assurée sans interruption les week-ends et les jours fériés, 24h/24.

Aymeric DEBUYSER et John VIANE, Agents Réseau Eau Potable à La Gorgue



Intervention sur le territoire d'Avesnelles



Centre d'Exploitation de Cassel



Centre d'Exploitation de La Gorgue



24

ENGAGEMENT PERMANENT

Chaque Centre d'Exploitation dispose d'une équipe dédiée placée sous la coordination d'un responsable d'astreinte. Celui-ci centralise les appels et organise les interventions nécessaires sur le terrain. Les agents interviennent sur l'ensemble des incidents liés à l'eau potable et à l'assainissement. Cela inclut notamment les fuites, les pannes, les bouchages ou les dysfonctionnements de réseaux.

Les alertes peuvent provenir de la télégestion, des abonnés ou des services d'urgence.

Les équipes sont mobilisées pour rétablir au plus vite la continuité du service et sécuriser les installations. Ce fonctionnement repose sur une organisation structurée et une forte réactivité des agents.

Il illustre l'engagement permanent des équipes Noréade, même dans des conditions climatiques difficiles. Ainsi, l'astreinte constitue un maillon indispensable de la continuité du service public de l'eau et de l'assainissement.



ORIENTATION STRATÉGIQUE

6 février 2025 : la Conférence des Vice-Président(e)s planche sur le recouvrement des factures d'eau

Les Vice-Président(e)s du SIDEN-SIAN se réunissent régulièrement autour du Président Paul RAOULT afin de réfléchir aux orientations stratégiques du Syndicat, avec l'appui des services des Régies SIDEN-SIAN - Noréade.

Instituées en 2019 à l'initiative du Président, ces réunions de la «Conférence des Vice-Président(e)s» leur permettent d'effectuer des préconisations sur les thématiques qui y sont évoquées, nourries par leur connaissance des territoires et l'expérience acquise en tant qu' élu(e)s de terrain.

Lors de la réunion du 6 février 2025, plusieurs sujets structurants ont été abordés, parmi lesquels les modalités de recouvrement des factures d'eau. À cette occasion, les Vice-Président(e)s ont pu exprimer leurs avis sur les enjeux et problématiques liés à la gestion des impayés, enjeu majeur tant pour l'équilibre financier du service public de l'eau que pour l'accompagnement des abonnés en difficulté.



ENJEU PRIORITAIRE

Sur la période 2019-2023, le montant cumulé des impayés atteignait 25 420 000 €, illustrant l'importance du phénomène et la nécessité d'actions ciblées et durables.

Après une hausse continue du taux d'impayés sur plusieurs exercices, une évolution positive s'amorce à compter de la mi-mandat avec une stabilisation puis une légère baisse de ce taux qui, au 31 décembre 2025, s'est établi à 4,66 %.

Ceci résulte des efforts déployés par les services des Régies qui ont permis d'enrayer une tendance à l'œuvre depuis la mise en place de l'interdiction des coupures d'eau dans les résidences principales : appréciable afin de garantir l'accès à l'eau pour tous, elle complique parallèlement de manière significative les actions de recouvrement et impose aux services une adaptation constante de leurs méthodes de gestion.

À cet égard, les résultats obtenus en 2025 témoignent de l'efficacité du travail engagé par les Régies Noréade dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques qui leur ont été données par la gouvernance du Syndicat.



Conférence des Vice-Président(e)s



Agence comptable



ACTIONS STRUCTURANTES

Une organisation renforcée pour améliorer l'efficacité du recouvrement

Plusieurs actions structurantes ont été engagées afin d'améliorer l'efficacité du recouvrement et de limiter l'augmentation des impayés.

La refonte progressive de la chaîne de relance constitue l'un des axes majeurs de cette stratégie. Ce travail vise à fiabiliser les outils existants afin de rappeler les factures dans des délais plus courts et d'encourager le paiement spontané. À ce titre, près de 190 000 courriers de relance allaient être adressés au cours de l'année 2025. Cette intensification des relances s'est accompagnée d'une augmentation des échanges entre les abonnés et le Service Relation Abonnés, favorisant une meilleure compréhension des situations individuelles et la mise en place d'échéanciers lorsque cela est nécessaire.

Par ailleurs, l'année 2024 avait été marquée par la création d'une Direction Comptable au siège du SIDEN-SIAN Noréade à Wasquehal. Cette nouvelle organisation intègre le service recouvrement, auparavant rattaché à la Trésorerie de Lille Municipale.

Ce rapprochement facilite désormais les échanges d'informations entre les services encaissement, comptabilité et le Service Relation Abonnés, contribuant à une meilleure coordination des actions.

Un travail spécifique a également été engagé pour améliorer le ciblage des dossiers nécessitant des poursuites. Cette démarche permet de réduire les délais entre la constatation d'un impayé et l'engagement des premières actions contentieuses, renforçant ainsi l'efficacité globale du dispositif.



2024, ANNÉE DE BASCULE

L'année 2024 a constitué une période de transition importante pour les services car la bascule en agence comptable est intervenue le 2 avril 2024, provoquant l'arrêt temporaire de la chaîne informatique de relance entre avril et octobre 2024.

Malgré ce contexte, les indicateurs financiers témoignent d'une relative stabilité des impayés. Ainsi, le taux d'impayés sur les factures émises en 2022 s'établissait à 4,75 % en 2023, soit 7 384 000 €, tandis que le taux relatif aux factures émises en 2023 atteignait 4,79 % en 2024, pour un montant de 7 900 000 €.

Au cours des échanges le 6 février 2025, il a également été rappelé que la part des créances irrécouvrables demeure limitée : ainsi, 990 000 € ont été passés en charge irrécouvrable en 2023 pour l'eau, à quoi s'ajoutait un montant équivalent pour l'assainissement.



PISTES D'AMÉLIORATION

Un accompagnement renforcé des abonnés et des procédures adaptées

En 2025, le taux d'impayés a donc évolué favorablement, passant de 4,79 % à 4,66 %, confirmant la dynamique engagée et l'efficacité des services des Régies.

Concrètement, cela signifie que sur l'ensemble de l'année 2025, 500 000 € ont été recouvrés sur les impayés de la période 2019-2023.

Par ailleurs, 98 % des factures émises en 2019 ont désormais été recouvrées, illustrant l'efficacité progressive des actions engagées.

Dans ce contexte, plusieurs pistes d'amélioration ont été évoquées lors de la Conférence des Vice-Président(e)s. Parmi celles-ci figure la possibilité d'intensifier les relances numériques, notamment par courriel ou SMS dès J+31, suivies d'une relance postale à J+41. Ces évolutions devront toutefois tenir compte de la disponibilité des coordonnées des abonnés.

La question des pénalités a également été abordée. Aujourd'hui, une majoration de 8 € est appliquée lors de la seconde relance, soit à 60 jours. Des propositions visant à augmenter ce montant ont été formulées, avec l'objectif de renforcer l'effet incitatif du dispositif tout en respectant le cadre réglementaire en vigueur.



Conférence des Vice-Président(e)s





Service Relation Abonnés



MARGES D'ÉVOLUTION

Perspectives d'évolution et objectifs

Les discussions ont également permis d'aborder les marges d'évolution du dispositif actuel. Il a notamment été rappelé que la majoration différenciée selon le mode de paiement n'est pas autorisée par la réglementation, la discrimination entre moyens de paiement étant interdite.

Concernant les factures comportant une part reversée à d'autres organismes, notamment pour l'assainissement, il a été précisé qu'aucun reversement n'est effectué tant que la facture demeure impayée.

Pour les abonnés professionnels, une procédure spécifique prévoit l'envoi d'une mise en demeure préalable avant toute suspension de l'alimentation en eau, conformément au cadre réglementaire applicable. Dans une logique d'amélioration continue, le recours à un commissaire de justice pour le recouvrement des factures impayées constitue également une piste retenue.

À l'échelle nationale, le taux d'impayés des Régies SIDEN-SIAN - Noréade se situe dans la moyenne des régies publiques adossées à une trésorerie municipale.

Certaines structures comparables affichent des taux supérieurs à 5 %, tandis que les régies disposant d'une agence comptable présentent en moyenne un taux d'environ 2,5 %. L'objectif fixé à moyen terme consiste ainsi à poursuivre les efforts engagés afin de converger progressivement vers ces niveaux de performance.



UNE MISSION DU SERVICE PUBLIC

Un engagement durable au service des abonnés et des territoires

La gestion des impayés ne constitue pas uniquement un enjeu financier. Elle s'inscrit pleinement dans la mission de service public assurée par les Régies Noréade, qui vise à garantir un accès équitable à l'eau tout en préservant l'équilibre économique du service.

Les orientations définies lors de la Conférence des Vice-Président(e)s du 6 février 2025 témoignent de la volonté collective des élus et des services d'adapter en permanence les outils et les pratiques aux évolutions réglementaires et sociales.



ACTEUR ENGAGÉ

Le SIDEN-SIAN - Noréade, acteur engagé dans la gestion durable des eaux pluviales

Les 27 et 28 mars 2025, le Stade Bollaert-Delelis de Lens accueillait la 10^e édition du Forum National de la Gestion Durable des Eaux Pluviales. Devenu incontournable pour les professionnels, les élus et les acteurs territoriaux, ce rendez-vous offre une plateforme unique pour échanger sur les enjeux liés à la gestion de l'eau, présenter les innovations techniques et réglementaires, et sensibiliser le public aux solutions durables permettant de concilier urbanisation et protection de l'environnement. À cette occasion, le SIDEN-SIAN - Noréade a déployé un stand d'information animé par ses animateurs et référents locaux spécialisés en *Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)*.

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



INFILTRER L'EAU

Une approche fondée sur la nature et l'innovation

La GIEP repose sur un principe simple mais fondamental : privilégier l'infiltration des eaux de pluie dans les sols plutôt que leur évacuation rapide vers les réseaux. Cette approche, longtemps qualifiée d'« alternative », tend aujourd'hui à devenir la norme dans l'urbanisme durable.

Comme l'explique Julie LE NEINDRE, animatrice «Eaux Pluviales» au SIDEN-SIAN - Noréade :

« La GIEP offre une palette de solutions fondées sur la nature, qui permettent de réduire le ruissellement, de protéger la qualité de l'eau et de renforcer la biodiversité en ville. »

Parmi les dispositifs présentés lors du Forum, les visiteurs ont pu découvrir :

- Les noues paysagères : des tranchées végétalisées permettant de capter et d'infiltrer l'eau, tout en créant des espaces verts esthétiques et écologiques.
- Les jardins de pluie : des zones plantées capables d'absorber de grandes quantités d'eau lors des épisodes pluvieux.
- Les toitures végétalisées : elles retardent le ruissellement et contribuent à l'isolation thermique des bâtiments.
- Les chaussées-réservoirs : des surfaces perméables qui stockent temporairement l'eau et réduisent les risques d'inondation.

Ces aménagements permettent de limiter le ruissellement, de réduire les risques d'inondations, de protéger la ressource en eau, mais également de contribuer à la biodiversité et à l'atténuation des îlots de chaleur urbains.



BONNES PRATIQUES

Un engagement pour l'avenir

Face aux défis climatiques et à l'évolution des réglementations européennes, le SIDEN-SIAN - Noréade s'engage à accompagner les élus et les aménageurs dans la mise en œuvre de la GIEP au sein de ses communes adhérentes. Cette démarche permet de concilier protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité et amélioration de la qualité de vie des habitants. Chaque jour, les équipes du SIDEN-SIAN - Noréade poursuivent la promotion de ces bonnes pratiques sur le terrain, combinant expertise technique et actions de sensibilisation auprès du public afin de faire évoluer les pratiques et les mentalités.





STRATÉGIE

Des temps forts avec les acteurs institutionnels

Le Forum a également été l'occasion de renforcer le dialogue entre les acteurs institutionnels et techniques. Le vendredi 28 mars, Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition Écologique, s'y est rendue afin d'échanger sur les politiques publiques relatives à la gestion des eaux et à la lutte contre le changement climatique.

Alexis ANDREY, Directeur Technique du SIDEN-SIAN - Noréade chargé de l'Assainissement et de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, est intervenu pour rappeler l'engagement du Syndicat dans la promotion de solutions favorisant l'infiltration directe de l'eau dans les sols.

Il a souligné que cette démarche n'était pas seulement environnementale, mais également stratégique pour la qualité de vie des habitants et la résilience des territoires face aux épisodes pluvieux extrêmes.

Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN, présent lors du Forum avec la 1^{ère} Vice-Présidente Danielle MAMETZ, a précisé : « *Transformer tous nos réseaux unitaires, traitant sans distinction les eaux pluviales et les eaux usées, en réseaux séparatifs n'étant pas envisageable, la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales apparaît comme la solution optimale. La réduction des risques de déversements et d'inondations, l'amélioration de la qualité des eaux, la contribution à la recharge des nappes phréatiques et à la biodiversité, et l'atténuation des îlots de chaleur urbains constituent autant de bénéfices concrets que nous pouvons obtenir grâce à la GIEP.* »

Ces interventions ont permis de rappeler que la GIEP n'est pas seulement une réponse technique, mais un véritable levier d'aménagement durable, s'inscrivant dans une stratégie globale de gestion de l'eau sur les territoires.

En 2025, le SIDEN-SIAN - Noréade a produit deux films pédagogiques pour illustrer concrètement la GIEP et les dispositifs d'accompagnement proposés.



La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : comprendre le cadre et la compétence

Ce film permet de découvrir la définition de la compétence GEPU, son lien étroit avec la GIEP, la réglementation applicable ainsi que les enjeux d'une gestion intégrée des eaux pluviales.



Gestion Intégrée des Eaux Pluviales : Mission infiltration !

Ce deuxième film présente les solutions durables mises en œuvre pour favoriser l'infiltration et limiter le ruissellement, tout en montrant comment le SIDEN-SIAN - Noréade peut accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement.



ACCORD UNANIME



Un accord unanime sur les Négociations Annuelles Obligatoires

Ayant préalablement recueilli l'avis favorable du Bureau syndical, le Président du SIDEN-SIAN - Noréade Paul RAOULT a signé l'accord conclu à l'issue des Négociations Annuelles Obligatoires pour 2025 avec les trois Délégués syndicaux représentant le personnel des Régies : MM. Éric COORNAERT pour la CFE-CGC, Laurent WARTELE pour la CGT et Julien WAXIN pour l'UNSA.

Parmi les principales évolutions, le point d'indice ainsi que les indemnités associées ont été revalorisés de 2 %. Une prime d'assiduité a également été proposée, avec une phase d'expérimentation jusqu'en décembre 2026. Par ailleurs, la mise en place d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et d'un Plan d'Épargne Retraite (PER) a été actée. Enfin, la limite d'âge du Complément de Charge de Famille a été révisée en faveur des enfants majeurs des agents.



Lors de la signature le 1^{er} avril au Centre d'Exploitation de Pecquencourt.



L'ENGAGEMENT DES AGENTS À L'HONNEUR

Entre le 27 février et le 1^{er} avril 2025, le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade ont organisé dix cérémonies de remise de médailles du travail destinées à valoriser l'engagement des agents exerçant leurs missions sur l'ensemble de leurs sites : Siège, Centres d'Exploitation, Service Relation Abonnés et Centre de travaux et de maintenance.

Au total, 71 médailles ont été attribuées : 35 médailles d'Argent (20 années de service), 12 médailles de Vermeil (30 années), 17 médailles d'Or (35 années) et 7 médailles de Grand Or (40 années). Ces distinctions représentent 1 935 années de travail mises à l'honneur.

Conduites par Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade, ces cérémonies se sont déroulées avec la participation de Danielle MAMETZ, 1^{ère} Vice-Présidente ainsi que de la Direction Générale représentée notamment par François BERAUD, Directeur Général, Jean-Marc LAMBIN, Directeur Général Adjoint, et Claire VAN DOORNE, Directrice des Ressources Humaines.

Ces rencontres ont également constitué des moments privilégiés d'échange avec les agents, rappelant les valeurs du service public portées par les Régies Noréade et les perspectives d'investissement du Syndicat, avec plus de 140 millions d'euros de travaux programmés sur les années 2025 et 2026 au bénéfice des communes et des habitants de son territoire de compétence.

Elles ont enfin permis d'évoquer les actions engagées en faveur des conditions de travail et des parcours professionnels, en présence de nombreux élus venus partager ces temps de reconnaissance aux côtés des salariés.



Orchies



Wasquehal



Beauvois-en-Cambrésis



Urvillers



Cassel



La Gorgue



Avesnelles



Le Quesnoy



Pecquencourt



Service Relation Abonnés



COMPÉTENCE

Renforcer la sécurité incendie dans les communes adhérentes à la DECI

Le 23 avril 2025, dans le cadre de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), le SIDEN-SIAN - Noréade inaugure deux nouvelles poches souples de à Séranvillers-Forenville et Saint-Hilaire-lez-Cambrai. Ces installations, qui s'inscrivent dans le programme ambitieux d'investissements du syndicat, prévu à hauteur de 15 M€ entre 2021 et 2026, viennent renforcer le dispositif de protection des communes et sécuriser les interventions des services d'incendie.

Le contexte : la Défense Extérieure Contre l'Incendie, pourquoi, comment ?

Prise par délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN - Noréade réuni le 19 novembre 2014, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est une compétence consistant à garantir la fourniture d'eau aux services de secours en cas d'Incendie.

Au 31 décembre 2025, plus de 500 communes du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, déjà adhérentes directement ou indirectement au SIDEN-SIAN pour la compétence « Eau potable », avaient transféré la compétence « DECI » au SIDEN-SIAN, celui-ci l'assurant, via sa Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau :

- L'entretien et la maintenance des ouvrages publics et conventionnés,
- L'établissement des arrêtés DECI pour les communes,
- Le contrôle régulier des Points d'Eau Incendie (PEI).

Pour guider ses investissements et garantir l'efficacité du dispositif, le syndicat se base sur trois critères :

1. Sécuriser les équipements publics comme les écoles, mairies et salles polyvalentes,
2. Garantir la protection d'au moins 50 % des bâtiments dans chaque commune,
3. Couvrir tous les regroupements de plus de 50 bâtiments.



L'application : la DECI c'est dans la poche !

À l'occasion des 75 ans du syndicat, une vidéo réalisée par le SIDEN-SIAN Noréade permet de découvrir les missions relatives à la DECI et la stratégie du syndicat.

Nous vous proposons de la découvrir ici.



... deux inaugurations emblématiques.



À **Séranvillers-Forenvile**, commune de 417 habitants, où la compétence DECI a été confiée au SIDEN-SIAN en 2017, une discrète poche souple de 120 m³ a été installée Grand' Rue, renforçant ainsi la protection de la population et fiabilisant l'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

L'investissement pour ce projet s'élève à 44 500 € HT et comprend la fourniture et la pose de la citerne, l'aménagement du site, le raccordement à l'eau potable et la signalisation spécifique.

L'inauguration a été conduite par Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN - Noréade, en présence de Danielle MAMETZ, 1ère Vice-Présidente, de Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Maire de la commune et Membre du Comité Syndical, ainsi que de nombreux élus locaux



À **Saint-Hilaire-lez-Cambrai**, commune de 1 600 habitants ayant transféré sa compétence DECI dès 2014, une poche souple de 120 m³ a été installée avenue Jules Guesde. Cette installation complète le dispositif communal et sécurise l'intervention du SDIS.

Le coût de l'ouvrage s'élève à 51 000 € HT, incluant la citerne, l'aménagement du site, le raccordement à l'eau potable et la signalisation.

L'inauguration a réuni le Président Paul RAOULT, la 1ère Vice-Présidente Danielle MAMETZ, les membres du Bureau Syndical Michel HENNEQUART et Philippe LOYEZ ainsi que le Maire de la commune Maurice DEFAUX.

Face aux défis croissants liés à la qualité et à la quantité de la ressource en eau, le SIDEN-SIAN et sa Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau poursuivent leur engagement historique en faveur d'une gestion durable de l'eau potable. Le 9 avril 2025 à Saint-Benin, trois Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) portés par le Syndicat ont été officiellement signés afin de protéger des captages prioritaires. Soutenue par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), cette démarche partenariale marque une nouvelle étape dans la reconquête durable de la qualité de l'eau sur le territoire.



DÉFINITION

Les Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) constituent un outil majeur du 12^e Programme d'Interventions 2025-2030 de l'AEAP. Ils s'inscrivent dans une stratégie globale de contractualisation avec les territoires, aux côtés des contrats de masse d'eau — destinés à améliorer l'état écologique des milieux aquatiques — et des pactes de gouvernance liés aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Concrètement, un CARE est un engagement collectif entre l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'eau : collectivités, services de l'État, agriculteurs, industriels, associations et gestionnaires de réseaux. Son objectif est clair : préserver durablement la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, en agissant en amont des captages.

Inscrits dans la continuité de l'expertise développée par le SIDEN-SIAN – Noréade à travers plus de vingt années de mise en œuvre des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur son territoire, ces CARE poursuivent le même objectif : assurer une protection durable de la ressource grâce à une mobilisation collective et inscrite dans le temps en privilégiant des actions préventives — réduction des pollutions diffuses, évolution des pratiques agricoles, amélioration de l'assainissement, maîtrise de l'urbanisation — plutôt que des traitements curatifs coûteux et énergivores.

Validés fin 2024 par le Conseil d'administration de l'AEAP, les CARE reposent sur un programme d'actions sur cinq ans (2024-2029), avec un bilan intermédiaire en 2027. Ils mobilisent également des financements dédiés.



ENGAGEMENT

Les trois CARE signés à Saint-Benin

Le 9 avril 2025, la commune de Saint-Benin a accueilli la signature de trois CARE en présence de nombreuses personnalités — dont notamment M. le Sous-Préfet de Cambrai, Mme la Directrice Générale de l'AEAP, M. Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade ainsi que Mme Véronique NICAISE, Membre du Bureau Syndical, Maire de la Commune hôte et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, représentant son Président Serge SIMEON.

Ces trois CARE ont été conclus à propos de captages classés prioritaires :

- **Inchy-Troisvilles**
- **Saint-Benin « communal »**
- **Saint-Benin – Caudry**

Ces captages présentent une vulnérabilité particulière face aux pollutions diffuses, notamment d'origine agricole ou urbaine. La signature de ces contrats formalise l'engagement de tous les partenaires à agir concrètement pour protéger les zones d'alimentation des captages. Parmi les leviers mobilisés figurent :

L'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

La maîtrise des rejets domestiques et industriels.

La sensibilisation des collectivités et des habitants.

La préservation des espaces naturels stratégiques.

Au-delà des actions techniques, cette démarche traduit une volonté commune : anticiper plutôt que subir, afin de garantir une eau de qualité aux générations futures. Lors de la cérémonie, l'ensemble des intervenants a souligné l'importance de cette coopération territoriale. La protection de l'eau ne relève plus d'un acteur unique mais d'une responsabilité partagée, impliquant l'ensemble du tissu local.



ACTEUR MAJEUR

Une dynamique durable au service du territoire

À travers ces contrats, le SIDEN-SIAN - Noréade confirme son rôle d'acteur majeur de la protection de la ressource en eau dans les Hauts-de-France. L'approche retenue — globale, partenariale et préventive — constitue aujourd'hui l'un des moyens les plus efficaces pour garantir une eau potable de qualité tout en maîtrisant les coûts pour les abonnés.

Dans un contexte de changement climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, ces démarches illustrent la capacité des territoires à s'organiser collectivement.



UN CARE SIGNÉ EN JUILLET

Le 3 juillet 2025, un CARE supplémentaire a été signé à Saint-Amand-les-Eaux pour le secteur Sud du SAGE Scarpe-Aval, au cours d'une cérémonie à laquelle a pris part le Président du SIDEN-SIAN (cf. photo P17).

Territoire couvrant 48 communes du bassin versant de la Scarpe Aval, dont une partie du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, le secteur faisant l'objet de ce CARE abrite la nappe de la craie, ressource souterraine aussi précieuse que vulnérable face aux pollutions diffuses.

Le programme d'actions prévoit notamment l'amélioration des systèmes d'assainissement, la réduction des rejets industriels et domestiques, l'accompagnement du monde agricole vers des pratiques plus durables, la sensibilisation des collectivités au « zéro phyto » ainsi que le soutien à des initiatives locales favorables à l'environnement, telles que la création de jardins partagés.

Dans ce cadre, en 2025, près de 23 000 € ont été spécifiquement investis, tandis que les équipes ont été renforcées afin d'optimiser le fonctionnement des réseaux d'assainissement.



CONFÉRENCE DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

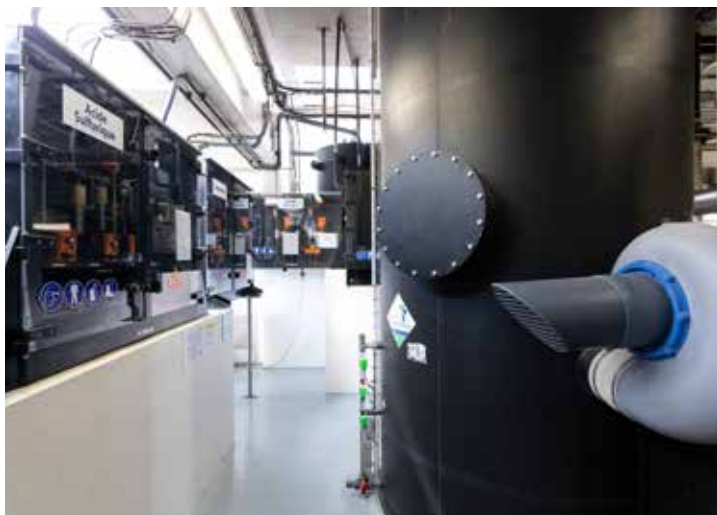
Les Vice-Président(e)s sur le terrain le 4 avril à Somain et à Roeulx

Dans le cadre de la Conférence des Vice-Président(e)s du SIDEN-SIAN, instance dédiée à la réflexion technique et prospective, une visite de terrain a été organisée le 4 avril 2025 afin d'illustrer des enjeux liés à la production et à la distribution de l'eau potable.

Le Président du SIDEN-SIAN Paul RAOULT et les Vice-Président(e)s se sont rendus à l'usine de traitement de l'eau par nanofiltration de Somain, intégrée au patrimoine du Syndicat à la suite de l'adhésion de Cœur d'Ostrevent Agglo pour l'ensemble de son territoire pour les compétences «Eau potable» et «Assainissement Collectif».

Cette installation repose sur un procédé de traitement par membranes permettant d'éliminer une large part des particules, micropolluants et composés indésirables présents dans l'eau brute. Le renouvellement des membranes, arrivées en fin de durée de vie sans avoir été remplacées par l'ancien délégataire, a constitué un enjeu technique majeur pour garantir la performance et la continuité du traitement.





ENJEUX TECHNIQUES

Parallèlement, un important programme de remise à niveau du patrimoine hydraulique a été engagé à Somain depuis 2024. Il comprend notamment la réhabilitation complète du château d'eau, dont la structure présentait des désordres liés au vieillissement (étanchéité, génie civil et équipements de sécurité), ainsi que la modernisation des équipements hydrauliques associés. Ces opérations ont permis de sécuriser durablement la distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire communal.

Au total, il aura fallu mobiliser un investissement global de 1 900 000 € HT afin de permettre la remise en service de la filière de nanofiltration et l'optimisation du fonctionnement de l'ensemble du dispositif de production, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 44 750 € HT. Menés dans les meilleurs délais à la demande de la municipalité, les travaux se sont achevés dès novembre 2025.

Sur le site, Guillaume DUPONT, Directeur du Centre d'Exploitation de Pecquencourt-Nord, a présenté les caractéristiques techniques des installations et les modalités d'exploitation mises en œuvre pour garantir la continuité de service. La visite s'est poursuivie à Roeulx où le Syndicat conduisait un chantier de renouvellement du réseau d'eau potable et d'amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Ces déplacements sur le terrain ont permis aux Vice-Président(e)s de mesurer concrètement l'ampleur des investissements engagés et d'appréhender les enjeux techniques liés à la modernisation des infrastructures d'eau potable du territoire.

Le 14 mai 2025, le Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Paul RAOULT réunit la Conférence des Vice-Président(e)s, instance de réflexion prospective créée à son initiative (cf. P34), avec parmi les sujets majeurs abordés l'avenir du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), enjeu essentiel pour la protection de l'environnement et de la santé publique sur les secteurs du territoire du Syndicat qui ne peuvent être raccordés à un réseau d'assainissement collectif.



FOCUS

Un service structurant pour les territoires ruraux

Fin 2024, le SPANC du SIDEN-SIAN couvrait 513 communes adhérentes et environ 24 000 installations. Conformément à la réglementation nationale, les dispositifs font l'objet de contrôles périodiques de bon fonctionnement, en principe tous les quatre ans, sauf dans les zones collectives non desservies. Ces contrôles constituent un levier essentiel pour prévenir les pollutions diffuses et protéger durablement les milieux aquatiques.

Sur le plan financier, le service est géré en régie par le SIDEN-SIAN, avec une redevance annualisée fixée à 35 € HT par an par abonné. Le budget annuel du SPANC, d'un montant de 1,2 million d'euros, est aujourd'hui équilibré.

Pour les particuliers, la mise aux normes d'une installation constitue un investissement conséquent : une réhabilitation complète coûte généralement entre 10 000 € et 15 000 €. Depuis 2019, à la suite d'une décision ministérielle, aucune aide directe n'était plus accordée aux particuliers sur le territoire de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ; de ce fait, certains secteurs comme les Flandres — qui concentrent près de la moitié des installations — se trouvaient de facto exclus de tout dispositif de soutien financier.

Des perspectives d'aides révisées

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie marque toutefois une évolution notable. Des subventions directes aux particuliers pourraient de nouveau être accordées sur la période 2025-2030, mais sous conditions strictes. Ces aides seraient réservées aux zones identifiées comme prioritaires, dites « à enjeux », et pourraient s'accompagner de mécanismes de pénalités en cas de non-conformité persistante.

Trois secteurs du territoire du SIDEN-SIAN se distinguent particulièrement : le SAGE de la Sambre, le SAGE de la Lys — notamment sur le territoire de la CAPSO — ainsi que le secteur du CARE Scarpe-Aval. Sur l'ensemble des installations recensées, environ 3 000 dispositifs non conformes pourraient ainsi devenir éligibles à ces aides ciblées.

Un fonctionnement du SPANC en pleine évolution

Les échanges qui ont eu lieu lors de la Conférence des Vice-Président(e)s ont également permis de mettre en perspective la situation locale avec les pratiques nationales. Une enquête menée en 2017 par la FNCCR et le ministère en charge de l'écologie révélait que la majorité des SPANC réalisent leurs contrôles tous les cinq ans ou davantage, la moitié d'entre eux espaçant ces vérifications jusqu'à sept ans ou plus. Elle montrait aussi que la facturation prend le plus souvent la forme d'un forfait après service rendu ou d'une redevance annualisée, généralement adressée aux propriétaires.

Le cadre réglementaire actuel autorise par ailleurs une modulation importante de la redevance d'assainissement non collectif, pouvant être majorée jusqu'à 400 % en cas de non-conformité.





ORIENTATIONS RETENUES

À l'issue de la Conférence des Vice-Président(e)s, plusieurs orientations stratégiques ont été évoquées afin d'adapter le service aux enjeux environnementaux et financiers du territoire.

Il a été proposé d'instaurer une périodicité de contrôle différenciée selon le niveau d'enjeu. Dans les zones prioritaires, les installations seraient contrôlées tous les quatre ans afin de garantir une surveillance renforcée. Dans les secteurs considérés comme moins sensibles, la fréquence pourrait être portée à huit ans, permettant d'optimiser les moyens du service tout en maintenant un niveau de sécurité satisfaisant.

Par ailleurs, la redevance d'assainissement non collectif pour les installations conformes serait fixée à 13,50 € HT. En cas de non-conformité, une majoration de 200 % pourrait être appliquée, portant la redevance à 43,50 € HT. Cette mesure vise à inciter à la mise aux normes des dispositifs tout en préservant l'équilibre financier du service.

Cette réflexion a servi de base aux évolutions du SPANC qui ont été adoptées par les instances du Syndicat.



ENJEUX

Un enjeu environnemental et social majeur

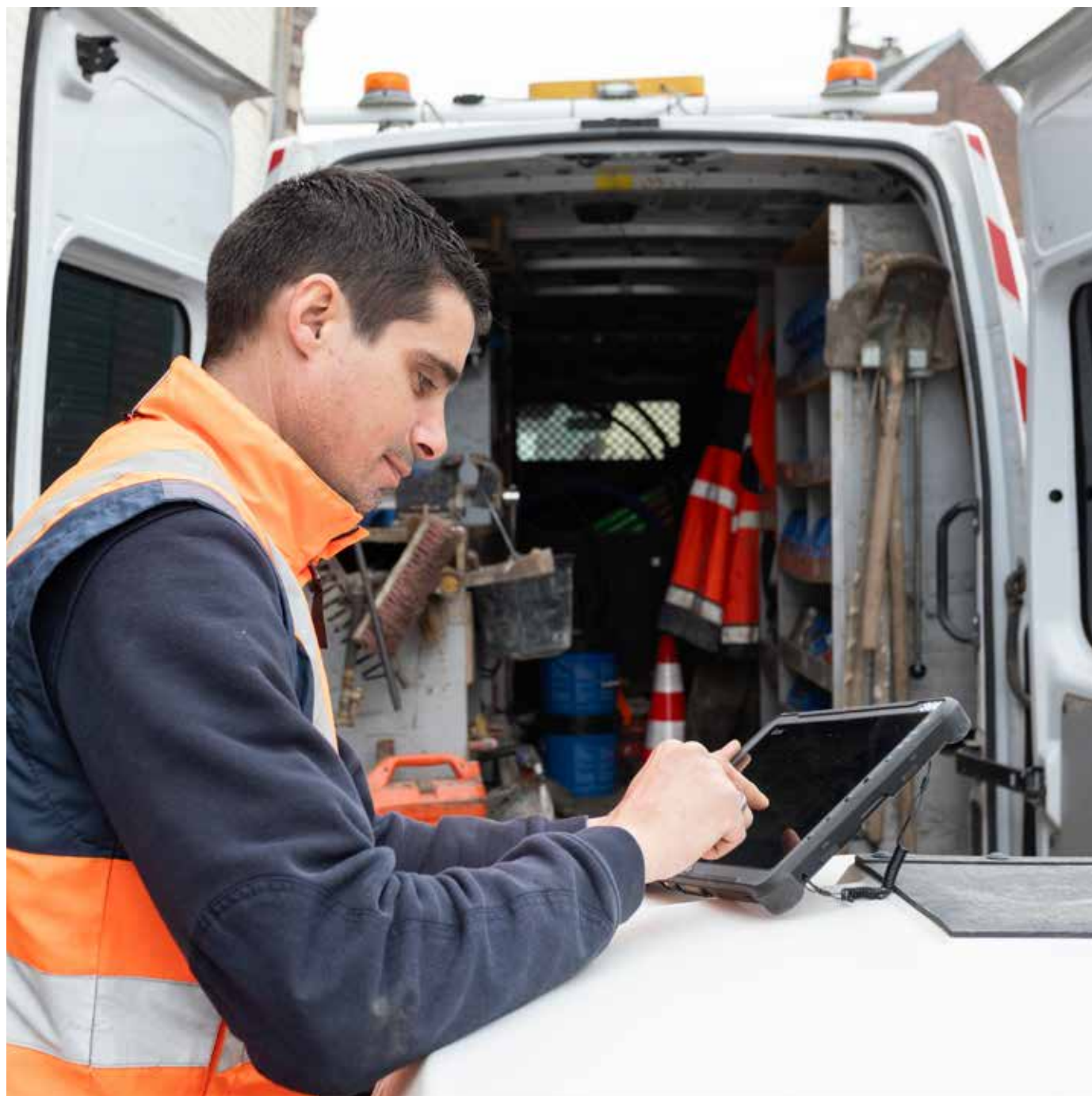
Au-delà des aspects techniques et financiers, ces discussions traduisent la volonté du SIDEN-SIAN - Noréade de concilier protection de l'environnement, équité entre abonnés et soutenabilité économique. L'assainissement non collectif concerne en effet des milliers de foyers, souvent situés en milieu rural, pour lesquels l'accompagnement reste déterminant.

Dans un contexte de pression croissante sur la ressource en eau et les milieux naturels, le SPANC est un outil essentiel pour prévenir les pollutions à la source et préserver durablement la qualité des eaux.





CONFÉRENCE DES VICE-PRÉSIDENT(E)S



La Conférence du 14 mai engage la réflexion sur la télérelève

Lors de la Conférence des Vice-Président(e)s du 14 mai 2025, une présentation dédiée à la télérelève a permis d'engager une réflexion structurante sur le déploiement de cette technologie sur le territoire des Régies.

Cette première phase d'étude a porté sur l'architecture globale nécessaire à la télérelève, incluant les émetteurs, les infrastructures de communication, le cœur de réseau et les applications métiers. L'objectif est de permettre la cohabitation de différentes technologies de capteurs et de garantir une collecte fiable et sécurisée des données.

Les échanges ont principalement porté sur deux axes majeurs : l'infrastructure de communication et la gestion des données. Plusieurs scénarios techniques ont été étudiés, reposant sur l'utilisation de réseaux d'opérateurs privés, de réseaux publics existants ou sur la création d'un réseau propre aux Régies Noréade.



ACTIONS ENGAGÉES

Chaque option présente des avantages et des contraintes en matière de couverture radio, de maîtrise technique, de continuité de service et d'investissements à long terme. Les enjeux liés à la cybersécurité et à la propriété exclusive des données ont également été identifiés comme prioritaires dans le cadre de ce projet.

À l'issue de cette première étape, plusieurs actions ont été engagées, notamment la réalisation de simulations de couverture radio à partir des sites existants, l'élaboration de cahiers des charges techniques et la préparation d'analyses comparatives financières.







SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Captage et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Gestion intégrée des eaux pluviales
- Défense extérieure contre l'incendie
- Assainissement non collectif

 Découvrez-nous en vidéo !

SUR + DE 700 COMMUNES !

 Hauts-de-France



À VOS CÔTÉS POUR VOUS FORMER

Le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade Eau et Noréade Assainissement comptent environ **700 agents** au service des Abonnés résidant sur 3 départements. Une **diversité de métiers** qui offre autant de débouchés aux jeunes que nous accompagnons durant leur formation initiale.

 **Matériel de télégestion utilisé sur nos ouvrages** pour apprendre avec les bons outils !

- Alarmer
- Automatiser / formuler / conversion / pilotage
- Enregistrement des mesures
- Commande / télécommande
- Communication multi-supports / interstices
- Consultation et diagnostic système

À quoi sert la télégestion ?

- INTERVENTIONS / ASTREINTES
- RÉGULATION
- MESURES RÉGLEMENTAIRES OU COMMERCIALES
- OPTIMISATION PROCESS



www.noreade.fr



CHARTRE SIGNÉE

Recrutement par l'apprentissage : un partenariat officialisé avec le Lycée Biotech de Douai-Wagnonville

Le 7 mai 2025, Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies SIDEN-SIAN Noréade, s'est rendu à l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) du Lycée Biotech de Douai-Wagnonville afin de signer une charte de partenariat avec son Directeur Pascal MANGIN en présence d'Alexis ANDREY, Directeur Général Adjoint des Régies SIDEN-SIAN - Noréade.

Cette convention formalise la volonté commune de renforcer les liens entre formation et milieu professionnel, en facilitant l'accès des élèves aux réalités des métiers de l'eau et de l'assainissement.

Elle prévoit notamment la mise à disposition de matériel technique utilisé par les équipes des Régies, ainsi que l'accueil d'apprentis au sein des différents services de Noréade.

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de transmission des savoir-faire et de valorisation des métiers techniques, au service de la formation et de l'insertion professionnelle.





INITIATIVE PÉDAGOGIQUE

Clap de fin pour la deuxième édition du concours Maestr'eau

Fort du succès rencontré lors de sa première édition, le SIDEN-SIAN – Noréade a relancé, pour l'année scolaire 2024-2025, le concours « Maestr'eau », toujours en partenariat avec les Inspections académiques du territoire. Cette deuxième édition confirme l'intérêt et la pertinence de cette initiative pédagogique dédiée à la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux liés à la ressource en eau.

Une mobilisation renforcée autour d'un projet désormais installé

S'appuyant sur les bases solides posées lors de son lancement, Maestr'eau a su fédérer à nouveau l'ensemble des acteurs éducatifs et les Inspections académiques de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais ont renouvelé leur engagement, facilitant la diffusion du dispositif auprès des enseignants.

Déjà convaincus par la qualité pédagogique du projet, de nombreux professeurs des écoles se sont de nouveau mobilisés, rejoints cette année par de nouvelles classes. Les élèves, du CP au CM2, ont ainsi participé à des activités variées, adaptées à leur niveau, favorisant une compréhension concrète et ludique des enjeux liés à l'eau.

Un dispositif éprouvé, enrichi par l'expérience de la première édition

Cette deuxième édition s'est appuyée sur une organisation désormais bien structurée, issue du travail de conception mené en amont avec les partenaires académiques. Les trois volets du concours — *Pinc'eau* (créations graphiques), *Styl'eau* (poésies) et *Vidé'eau* (courts films) — ont été reconduits, confirmant leur pertinence pédagogique et leur adéquation avec les programmes scolaires.

Les outils développés par le SIDEN-SIAN – Noréade, tels que le livret-jeu « *L'Eau c'est la Vie* » ou le film « *Eddy et la Goutte d'eau* », ont de nouveau accompagné les élèves dans leurs réalisations, tout en contribuant à enrichir leur réflexion. L'expérience acquise lors de la première édition a permis d'affiner les modalités d'évaluation, renforçant ainsi la qualité globale du dispositif.

TOI AUSSI, PARTICIPE AU PROJET MAESTR'EAU

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

MAESTR'EAU, C'EST MOI !

AVEC MES AMIS, JE TE PROPOSE UN JEU-CONCOURS SUR L'EAU.

Retrouve en-dessous l'épreuve à laquelle tu peux participer avec tes camarades. Tous les projets seront ensuite examinés par un jury. Et pour les grands gagnants :
SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
DOTATION DE LIVRES SUR L'EAU

SIDEN SIAN **Noréade** Les Régions du 2024-2025

ACADÉMIE D'AMIENS Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne
Liberté Égalité Fraternité

ACADÉMIE DE LILLE Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais
Liberté Égalité Fraternité

ACADÉMIE DE LILLE Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord
Liberté Égalité Fraternité

PINC'EAU CP/CE1 Une création graphique de 1/1m sur le thème "L'eau c'est la vie".

STYL'EAU CE2 Une série de mots imposés à utiliser dans un recueil de poèmes.

VIDÉ'EAU CM1/CM2 Une petite vidéo pour sensibiliser sur les enjeux liés à l'eau.

Plus d'informations sur : <https://www1.ac-lille.fr/actions-educatives-121940>

SIDEN SIAN **Noréade** Les Régions du 2024-2025

MAESTR'EAU
- **DIPLÔME ÉDITION 2025** -
DÉCERNÉ À

MERCI POUR TON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA RESSOURCE EN EAU

En partenariat avec les Académies du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.



SENSIBILISATION

Une participation en hausse et un impact confirmé

Pour cette édition 2024-2025, 108 classes issues de communes adhérentes ou non au Syndicat situées dans les trois départements ciblés se sont inscrites, témoignant de l'attractivité croissante du concours. Les élèves lauréats ont été récompensés par des visites pédagogiques, des sorties en lien avec le cycle de l'eau et des ouvrages éducatifs.

Les cérémonies de remise des prix, qui se sont déroulées en mai et juin 2025 avec la participation de nombreux élus, ont constitué des temps forts du projet.

Elles ont permis de valoriser l'engagement des élèves et des enseignants, tout en offrant une visibilité accrue à Maestr'eau grâce à une couverture médiatique locale et à une présence renforcée sur les réseaux sociaux.

Au-delà du cadre scolaire, cette deuxième édition confirme l'impact du dispositif auprès du public le plus large, contribuant à diffuser plus largement les messages de sensibilisation autour de la préservation de la ressource en eau.

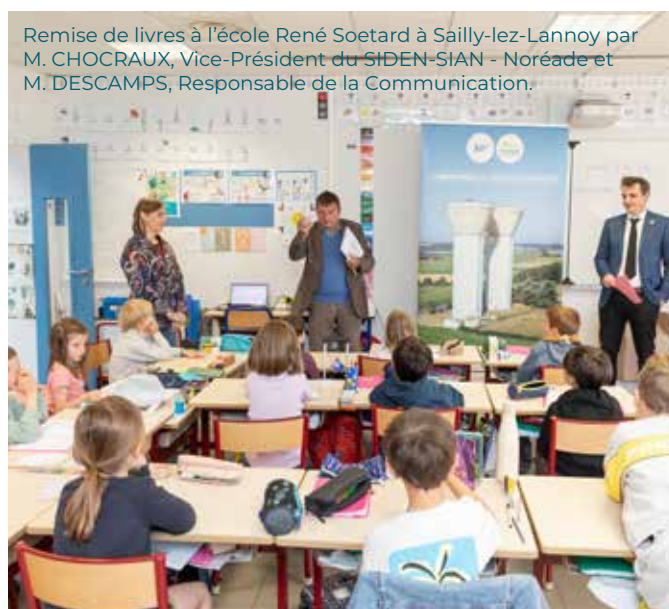
Avec cette deuxième édition réussie, Maestr'eau s'inscrit désormais comme une action durable du SIDEN-SIAN – Noréade. Le projet a démontré sa capacité à mobiliser, sensibiliser et transmettre, posant les bases d'une reconduction dans les années à venir afin de continuer à éveiller les consciences des jeunes générations.

Il a bien entendu été reconduit sur l'année scolaire 2025-2026.



Des lauréats à la Coupole - Saint-Omer

Remise de livres à l'école René Soetard à Sailly-lez-Lannoy par M. CHOCRAUX, Vice-Président du SIDEN-SIAN - Noréade et M. DESCAMPS, Responsable de la Communication.



Des lauréats au CPIE de l'Aisne



Des lauréats à Orionis - Douai



DÉLÉGATION

Coopération internationale : Noréade partage son expertise avec le Cap-Vert

Le 3 juillet 2025, le SIDEN-SIAN et ses régies Noréade ont accueilli une délégation d'élus et de techniciens du Cap-Vert venue s'inspirer de l'expérience du territoire en matière de gestion et de distribution de l'eau potable. Organisée à la demande de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, cette visite illustre le rayonnement du modèle public local porté par le Syndicat et sa capacité à nourrir le dialogue international sur l'accès à l'eau.

Une délégation accueillie par les responsables de Noréade

La délégation capverdienne a été reçue par Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade, et par Danielle MAMETZ, 1^{ère} Vice-Présidente, tous deux étant également membres du Comité de Bassin Artois-Picardie. À leurs côtés figuraient également le Directeur Technique du SIDEN-SIAN - Noréade Jean Marc LAMBIN et Guillaume DUPONT, Directeur du Centre d'Exploitation de Pecquencourt-Nord où cette rencontre s'est déroulée.

Visant à présenter aux visiteurs venus de cet archipel situé en face du Sénégal l'organisation et les solutions développées par le Syndicat sur le territoire pour garantir une alimentation en eau potable fiable, durable et accessible à tous, la réunion a donné lieu à des échanges qui ont permis de retracer la construction progressive du Syndicat depuis 1950, soit une période de 75 ans durant laquelle le SIDEN, puis le SIDEN et le SIAN, et enfin le SIDEN-SIAN n'ont cessé d'élargir leur champ d'action au service de l'eau — de sa distribution à la protection de la ressource — dans le cadre d'une gestion publique assurée en régie.

Le modèle développé par le SIDEN-SIAN s'est précisément construit pour répondre à des besoins fondamentaux : mutualiser les moyens, sécuriser les ressources et garantir une distribution équitable.

Ce parcours historique trouve un écho particulier au Cap-Vert, archipel confronté à la rareté de l'eau douce, à la variabilité climatique et à la nécessité d'assurer un accès durable à l'eau pour l'ensemble de sa population.





LE MODÈLE DE LA RÉGIE PUBLIQUE LOCALE

Au cœur des présentations figurait le fonctionnement en régie, mode de gestion publique de Noréade. Ce modèle permet aux élus locaux de conserver la maîtrise des investissements, de la tarification et des orientations stratégiques, tout en assurant une forte réactivité opérationnelle, sans recherche de profit et avec une vision de long terme.

La délégation a également découvert l'exploitation raisonnée des nappes souterraines, essentielle pour l'alimentation en eau du territoire. Cette gestion prudente vise à préserver l'équilibre entre prélèvements et renouvellement naturel afin d'éviter toute dégradation à long terme.

Autre point clé : l'organisation de proximité reposant sur des centres d'exploitation implantés au plus près des abonnés, garantissant rapidité d'intervention, continuité de service et relation directe avec les habitants du territoire.

Les visiteurs ont aussi été sensibilisés au rôle des interconnexions entre réseaux, illustrées par le dispositif connu sous le nom d'« *Autoroute de l'Eau* ». Ce système, reliant plusieurs ressources et territoires, permet d'assurer une solidarité hydraulique entre communes, particulièrement utile en cas de sécheresse, d'incident exceptionnel ou de variation importante de la demande.

Ce type d'infrastructure offre une résilience accrue face aux aléas, enjeu particulièrement pertinent pour des territoires insulaires ou soumis à des contraintes climatiques fortes.

Un dialogue entre territoires confrontés aux mêmes défis

Au-delà des aspects techniques, cette visite a constitué avant tout un moment d'échanges humains. Les participants ont partagé leurs expériences et leurs préoccupations communes : sécurisation de la ressource, accès universel à l'eau potable, adaptation au changement climatique et nécessité d'investissements durables.

Elle a également illustré qu'un territoire autrefois dépourvu d'infrastructures peut, grâce à une vision de long terme et à une gouvernance collective, construire un service public performant.

En accueillant cette délégation du Cap-Vert, le SIDEN-SIAN Noréade confirme son engagement en faveur de la coopération internationale et du partage de savoir-faire. Les enjeux liés à l'eau, bien commun essentiel, dépassent les frontières. Cette rencontre démontre que l'expérience acquise localement peut contribuer, ailleurs, à relever l'un des grands défis du XXI^e siècle : garantir à tous un accès durable à l'eau potable.





UN ENGAGEMENT FORT

Des investissements majeurs pour moderniser les réseaux de Noréade dans le Bassin Minier

Composé pour partie de communes appartenant à l'ancien bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, le SIDEN-SIAN y a mené de manière résolue plusieurs opérations d'envergure afin de rénover et de moderniser les réseaux d'eau potable et d'assainissement dans les cités minières qui s'y trouvent.

Parfois conduites dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), ces opérations témoignent de son engagement fort pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants, préserver la ressource en eau et accompagner la rénovation urbaine.

Ainsi, deux inaugurations marquantes, à Hornaing et à Raismes, illustrent concrètement cette dynamique et l'ampleur des investissements réalisés.

L'inauguration du 26 juin à Hornaing : un chantier exemplaire à la Cité Heurteau

Le 26 juin, la rénovation de la Cité Heurteau à Hornaing a été officiellement inaugurée à l'invitation de Frédéric DELANNOY, Président de Cœur d'Ostrevent Agglo et Vice-Président du SIDEN-SIAN.

À cette occasion, le Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Paul RAOULT a salué un chantier exemplaire, illustrant parfaitement l'impact des Régies au service des territoires.

L'intervention du SIDEN-SIAN avait un double objectif clair :

- moderniser les réseaux d'eau potable afin de supprimer les fuites et les anciens branchements en plomb,
- restructurer l'assainissement en créant des réseaux distincts pour les eaux usées et les eaux pluviales. Cette séparation étant essentielle pour améliorer l'efficacité du traitement des eaux et limiter les risques de saturation des ouvrages d'assainissement lors d'épisodes pluvieux.

Les travaux réalisés témoignent de l'ampleur de l'opération avec 1 600 mètres de canalisations d'eau potable renouvelés, 181 branchements d'eau potable remplacés, 530 mètres de réseau gravitaire d'assainissement créés, 400 nouveaux mètres de réseau de refoulement sous pression, 73 nouveaux branchements d'assainissement installés et la mise en place d'une station de refoulement.

Le montant des travaux s'élève à 1 500 000 €HT, dont 550 000 €HT pour l'eau potable (financés à 35 % par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie) et 950 000 €HT pour l'assainissement (financés à 50 % par cette même agence).

Au-delà des chiffres, cette opération contribue directement à améliorer le quotidien des habitants, en garantissant un service fiable, efficace et un environnement préservé.



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE - CITÉ HEURTEAU À HORNAING -



Date de démarrage : février 2022	Date de fin de travaux : décembre 2023
Montant des Travaux d'Assainissement : 550 000 € HT Subvention : 92 071 € HT - Avance : 92 071 € HT	
Montant des Travaux d'Eau Potable : 950 000 € HT Subvention : 237 500 € HT - Avance : 237 500 € HT	
Entreprise intervenante : DELCROIX TP	

LE CONTEXTE :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Cité Heurteau, Monsieur le Maire Frédéric Delannoy, a sollicité le SIDEN-SIAN - Noréade en 2020 pour l'inscription budgétaire du renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement à l'occasion de la révision du plan pluriannuel de Programmation de 2021.

Ces travaux consistent à la mise en séparatif d'une partie de la Cité Heurteau, afin d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de la commune et de limiter les déversements par temps de pluie. En Eau Potable, il s'agissait de rénover des tronçons présentant régulièrement des fuites, améliorer la DECI et éliminer les derniers branchements plombs.

En 2022, lorsque nous en avons eu connaissance, nous avons sollicité une aide auprès du Fonds conjoint Etat Région de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, mais notre projet n'a malheureusement pas pu être rattrapé compte-tenu de son état d'avancement.





L'inauguration du 28 août à Raismes : un projet d'envergure au quartier Sabatier

Quelques semaines plus tard, le 28 août, c'est à Raismes que s'est déroulée une autre inauguration majeure, concernant la première phase de l'ambitieux projet de rénovation du quartier Sabatier, soit un demi-millier de logements.

Le Président du Syndicat et des Régies Paul RAOULT y a pris part aux côtés de nombreuses personnalités dont Bertrand GAUME, Préfet des Hauts-de-France, Préfet coordonnateur de Bassin et Préfet du Nord, et de Aymeric ROBIN, Maire de Raismes, Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et Vice-Président du SIDEN-SIAN.

Inscrite dans le cadre de l'ERBM (cf. encadré), cette opération a permis une rénovation complète des infrastructures d'eau et d'assainissement du quartier.

Les travaux ont reposé sur plusieurs axes structurants :

- la mise en séparatif strict des eaux usées et des eaux pluviales,
- la mise en place de solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales, intégrant à la fois des aménagements en surface et des ouvrages souterrains,
- la modernisation des réseaux d'eau potable afin d'améliorer durablement la qualité du service rendu aux habitants.

Avec un montant global dépassant les 8 200 000 €HT, soit environ la moitié du coût global de la rénovation du quartier, ce chantier a bénéficié de financements conséquents, avec près de 1 300 000 €HT de subventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et plus de 5 100 000 €HT dans le cadre de l'ERBM.

Au total, le taux de subvention atteint environ 75 %, ce qui souligne le caractère prioritaire et exemplaire de cette opération.

Lors de son intervention, Paul RAOULT a rappelé le rôle essentiel du SIDEN-SIAN dans l'accompagnement des collectivités de l'arrondissement de Valenciennes, en mettant en avant la capacité du syndicat à piloter des projets complexes et structurants pour les territoires.



E.R.B.M.

Qu'est-ce que l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) ?

Lancé en 2018 par l'État, l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) est un programme exceptionnel visant à transformer en profondeur les anciens territoires miniers du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce dispositif vise à engager une transformation globale des territoires en favorisant la rénovation de logements anciens souvent énergivores, la requalification des espaces publics, l'amélioration des infrastructures essentielles — en particulier les réseaux d'eau et d'assainissement — ainsi que le renforcement de l'attractivité et de la qualité de vie des communes concernées.

Grâce à des financements publics importants, l'ERBM permet d'engager des travaux structurants qui répondent à des enjeux à la fois environnementaux, sanitaires et sociaux.

Le 2 septembre 2025, Paul RAOULT a pris part à la signature du renouvellement de la charte de l'ERBM qui a eu lieu à Escaudain en présence du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation et Madame la 1^{ère} Vice-Présidente du SIDEN-SIAN - Noréade Danielle MAMETZ l'a représenté lors du Comité de pilotage tenu le 16 décembre 2025 à Oignies.



UNE SYMBOLIQUE MAJEURE

Les « 75 ans » à travers le territoire de compétence : cohésion, échanges et solidarité

L'année 2025 a été une année symbolique majeure pour le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et Assainissement : celle des 75 ans du Syndicat.

Au départ, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une urgence : alors que plus de 400 communes du Nord sont encore sans accès sécurisé à l'eau potable, leur fournir ce service aussi élémentaire qu'essentiel, dans le cadre d'une gestion publique compte tenu du désintérêt des groupes privés pour ces secteurs ruraux et péri-urbains jugés sans perspective de rentabilité pour leurs actionnaires.

Depuis 1950, le Syndicat n'a cessé d'évoluer, élargissant progressivement ses compétences jusqu'à devenir aujourd'hui un acteur incontournable du cycle de l'eau dans les Hauts-de-France.

Afin de célébrer cet anniversaire, de nombreuses initiatives ont été déployées à travers le territoire, mettant à l'honneur à la fois l'histoire, les femmes et les hommes qui font vivre le service public, ainsi que les valeurs de solidarité et de proximité qui fondent l'action des Régies SIDEN-SIAN - Noréade.



DES ACTEURS MAJEURS

75 ANS DU SYNDICAT

Augustin LAURENT

1949
1959

PRÉSIDENT du SIDEN

EN QUELQUES MOTS
Né en 1908 à Wallinghem et décédé en 1990 à Wignacourt, Croix de Siennes (59A-1939 et 1939-1945), résistant de la Résistance et officier de la Légion d'honneur pour services exceptionnels, Augustin Laurent conseil une succession publique régionale - conseiller général du Canton de Paris à Wignacourt, député du Nord, ministre. En raison de l'importante charge de travail qui lui revient à la suite de son élection en 1955 à la mairie de Lille, il cède la présidence du SIDEN en 1959 à Victor Provo. Il conserve ses fonctions de président du Conseil Général du Nord et de Maire de Lille, respectivement jusqu'en 1967 et 1973.

75 années au service des abonnés

SIDEN

75 ANS DU SYNDICAT

Victor PROVO

1959
1973

PRÉSIDENT du SIDEN et du SIAN

EN QUELQUES MOTS
Né en 1903 à Watteville et décédé en 1983 à Roubais, Victor Provo, médaillé de la Résistance et Commandeur de la Légion d'honneur, est maire de Roubais durant 35 ans, conseiller général de 1945 à 1973, député du Nord de 1952 à 1958, sénateur de 1954 à 1957 et président du Conseil Général du Nord de 1967 à 1973. Impliqué dans l'urgence du SIDEN, il brève la création du SIAN en 1971. Nommé, fin 1973, au moment où il lève la présidence des deux syndicats à Albert Denvers, le comité syndical du SIAN, souhaitant lui rendre hommage pour ses services rendus au syndicat, propose de le nommer en qualité de président d'honneur du SIAN.

75 années au service des abonnés

SIDEN **SIAN**

75 ANS DU SYNDICAT

Albert DENVERS

1973
1985

PRÉSIDENT du SIDEN et du SIAN

EN QUELQUES MOTS
Né en 1905 à Oest-Cappel et décédé en 2006 à Gravelines, Albert Denvers a été conseiller général, maire de Gravelines, sénateur et député du Nord, président de l'Union nationale des RMA, fondateur et président de la Communauté urbaine de Dunkerque. En 1973, il devient président du Conseil Général du Nord et président du SIDEN ainsi que du SIAN. Il conserve ces deux fonctions jusqu'en 1985. C'est sous sa présidence qu'est inauguré le Siège de Wignacourt.

75 années au service des abonnés

SIDEN **SIAN**

75 ANS DU SYNDICAT

Bernard DEROSIER

1985
1992

PRÉSIDENT du SIDEN et du SIAN

EN QUELQUES MOTS
Né le 10 novembre 1938 à Chavilly dans le Loiret, Bernard Derosier est conseiller général du canton de Lille-Est à partir de 1973, député du Nord à compter de 1978 et maire de Roubaix-Moulin à partir de 1983. En 1985, il succède à Albert Denvers à la présidence du Conseil Général du Nord et à celle du SIDEN et du SIAN, nommant en 1988 Paul Rauxel Président délégué de ce dernier. Il préside le Département jusqu'en 1992 puis de 1999 à 2015.

75 années au service des abonnés

SIDEN **SIAN**



75 ANS DU SYNDICAT

**Paul
RAOULT**

**Depuis
1992**



**PRÉSIDENT
du SIDEN-SIAN Noréade**

EN QUELQUES MOTS

Né le 26 novembre 1944 à Rieux-en-Cambrésis, Paul Raoult entre en 1977 au conseil municipal de Le Quesnoy comme 1er adjoint, devenant maire de la commune en 1983, fonction qu'il exerce durant 24 ans. Elu en 1982 au conseil général du Nord, il y assume jusqu'en 2008 de nombreuses fonctions et notamment sa 1ère vice-présidence. Président fondateur du Parc naturel régional de l'Avesnois, il est aussi Sénateur du Nord de 1992 à 2011. A partir de 1988, ses responsabilités à la tête du SIDEN et du SIAN dont il est Président à compter de 1992 puis depuis 2009 à la présidence du SIDEN-SIAN l'amènent à siéger dans les instances de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et de France Eau Publique, réseau qu'il crée au sein de la FNCCR pour promouvoir le modèle de gestion publique de l'eau par des régies telles que Noréade, née en 2009.

75 ANS DU SYNDICAT

**Jean
QUINSAC**

**1950
1974**



**DIRECTEUR
du SIDEN**

EN QUELQUES MOTS

Fils de Ministre et d'ingénieur chimiste, Jean Quinsac, est diplômé de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris en 1971 et travaille ensuite chez Renault à Boulogne-Billancourt comme futuriste puis directeur. De 1974 à 1981, il est ingénieur puis chef de service aux Usines à Tubes Central-Westland à Valenciennes. À partir de 1982, il dirige le Service municipal des eaux de Ruesles et Tournai, fonction qu'il conserve jusqu'en 1992. Il est élu au conseil municipal du SIDEN en 1992 et est le premier Directeur jusqu'en 1994. Jean Quinsac passe le relais à Raymond Cellierier en 1994. Il sera aussi nommé Directeur du service des eaux, aménagement et urbanisme à la Communauté urbaine de Lille. Il cède le 21 septembre 1999 dans sa 70^{ème} année.

75 ANS DU SYNDICAT

**Raymond
CELLIERIER**

**1974
1985**



**DIRECTEUR
du SIDEN et du SIAN**

EN QUELQUES MOTS

Né le 4 septembre 1923 dans les Ardennes à Bethel, Raymond Cellierier suit les cours de l'École des Travaux Publics par correspondance. Il intègre le service des eaux en 1947 en qualité d'ingénieur des travaux publics et travaille dans les CSM du Nord et de la Somme. Le 1^{er} avril 1962, il intègre le SIDEN où il est nommé ingénieur divisionnaire le 1^{er} octobre suivant. Il est chargé notamment de l'élaboration des projets d'investissement et est nommé dans les établissements d'enseignement supérieurs, Centrale de Lille, C'est avec le directeur que le SIDEN, créé en 1971, prend son essor en 1974. Il recrute Bernard Bonduel en 1977 puis Bernard Payet en 1979. Raymond est 1985, il cède le 8 janvier 2007 à Tournai.

75 ANS DU SYNDICAT

**Bernard
BONDUEL**

**1985
2008**



**DIRECTEUR
du SIDEN et du SIAN**

EN QUELQUES MOTS

Né le 2 mars 1916 à Lille, Bernard Bonduel suit des études de la fonction publique (CPAS) et il est nommé à la tête de la fonction publique des Agglomérations nouvelles et notamment agglomération à la future l'École Nationale de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg. Il entre le 1^{er} mars 1971 au SIDEN dans le cadre d'un détachement par tout qu'il ingénieur subdivisionnaire et prendra la direction professionnelle du Syndicat en 1974 et nommé ingénieur divisionnaire le 1^{er} octobre 1974 puis ingénieur en chef le 3 avril 1975. Nommé par ailleurs Directeur en 1981 Directeur Général du SIDEN et du SIAN dont il assure le développement après de Paul Raoult jusqu'à son départ en 2008. Il sera aussi Directeur de la Régie SIAH France de 2005 à 2009 puis chargé de mission pour Noréade jusqu'à son départ en retraite le 1^{er} janvier 2011.

75 ANS DU SYNDICAT

**Bernard
POYET**

**2008
2019**



**DIRECTEUR
de la Régie NOREADE**

EN QUELQUES MOTS

Né le 8 mars 1940 dans la Seine (département de la Seine), Bernard Payet, à l'issue de ses études à l'École Centrale de Lille (ex-ENI, Institut Industriel du Nord), rejoint une entreprise du SIDEN dans la recherche d'un nouveau ingénieur pour diriger son Régie au faubourg d'Albi. Nommé ingénieur en chef le 1^{er} janvier 1973, il est à compter de son premier Directeur de la Régie SIAH. La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2004 offre la possibilité de voter en 1^{er} janvier 2008 le SIAH SAS dont d'une seule Régie, Noréade. Il est nommé le Directeur Général. Jusqu'à son départ en retraite le 30 juin 2019, il poursuit le développement territorial du SIAH SIAN, réalise à l'échelle communautaire des « autorités de l'eau » qui ont été entreprises à la fin des années 80 et engage la mise en œuvre de la compétence « Gestion Intégrée des Eaux ». Noréade.



TEMPS FORTS

Les Fêtes des Centres

Dans le cadre de cette année anniversaire, plusieurs temps forts ont été organisés au plus près du terrain, à travers les différents sites Noréade et notamment les huit Centres d'Exploitation.

Accueillies par différentes communes adhérentes – Bambecque, Merville, Orchies, Sémeries, Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Poix-du-Nord, Pecquencourt et Essigny-le-Grand – ces moments de convivialité auxquels ont pris part de nombreux élus ont permis de rassembler les agents autour d'une mémoire commune et de valoriser leur engagement quotidien.

Parmi ces initiatives, l'exposition photographique itinérante « *Histoire d'engagement, les acteurs du SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade d'hier et d'aujourd'hui* » a constitué un temps fort marquant. Déployée entre le 27 juin et le 17 septembre 2025 sur neuf dates à travers le territoire, elle a mis en lumière, à travers portraits et témoignages, celles et ceux qui, depuis 75 ans, contribuent à bâtir un service public de l'eau solide et humain.

Au-delà de l'aspect historique, ces rencontres ont également favorisé les échanges entre agents, dans une ambiance à la fois pédagogique et ludique, notamment grâce à des quiz dédiés à l'histoire et aux missions du Syndicat. Ces « Fêtes des Centres » ont ainsi permis de renforcer le sentiment d'appartenance et de partager une culture commune, essentielle à la cohésion des équipes.





EXPOSITION PHOTO



Laurence ROLLION

Agent chargée d'accueil et de sensibilisation
25 ans d'ancienneté
Centre Nordville d'Escaudelle



Vincent BROUETTE

Agent Recherche du Fichet
27 ans d'ancienneté
Centre Nordville du Bassin de Cambisid



Danielle MAMETZ

Maire de Balinghem / Vice-Présidente du Siden-San - Nordville
17 ans d'ancienneté
Centre Nordville du CASSEL



Bernard CHOCRAUX

Maire de Cappelles-en-Pendle / Vice-Président du Siden-San - Nordville
11 ans d'ancienneté
Centre Nordville du PECQUEUCOURT NORD



Frédéric DUPONT et Pascal HOSSELET

Nouvème et ancien Responsable d'Exploitation Production Eau
46 ans et 27 ans d'ancienneté - 45 ans, retraité et 18 ans d'ancienneté
Centre Nordville d'Escaudelle



Cédric VERSLUYS

Adjoint Technique Eau Potable
23 ans d'ancienneté
Centre Nordville du CASSEL



Paul RAOULT

Président du Siden-San - Nordville
37 ans d'ancienneté
Centre Nordville de L'E QUEENY



Alexis LENGAGNE

Agent USA
13 ans d'ancienneté
Centre Nordville de LA GORGUE



Eddy et Amandine MEURILLON

Releveur et Chargé d'Opérations d'Investissements
29 ans et 4 ans d'ancienneté
Centre de LA GORGUE et Siège de WASQUOIAL



Mathieu SERPILLON

Mécanicien - Spécialisme Infrastructures
22 ans d'ancienneté
Centre Nordville de L'E QUEENY



Laurène SEIDLITZ

Agent Service Administratif
4 ans d'ancienneté
Centre Nordville du PECQUEUCOURT SUD



Thomas DEJONGHE / Nathan DESPLECHIN

Apprentis en Chauffage
8 mois et 2 ans d'ancienneté
Centre Nordville de Tréves et de Maintenance d'OPHEC







TEMPS FORTS

«La Route de l'Eau»

Moment fort de cette année de célébration, l'initiative solidaire conduite fin septembre 2025 a illustré de manière concrète les valeurs fondatrices du SIDEN-SIAN Noréade.

Ainsi, 425 agents se sont mobilisés pour un relais de plus de 200 kilomètres, reliant Cassel à Avesnelles, le long de ce qui est communément appelé « l'Autoroute de l'Eau ». Pratiquant la marche, la course ou le vélo, chaque participant a contribué à une action collective à la fois sportive et solidaire.

Cette mobilisation trouve son origine dans une démarche participative : à la suite d'une consultation interne menée fin 2024, dans un contexte marqué par le passage du cyclone « Chido » à Mayotte, les agents ont souhaité inscrire les 75 ans du Syndicat sous le signe de la solidarité. L'idée d'un relais au profit des populations mahoraises s'est alors imposée, immédiatement soutenue par les élus.

Le principe était simple et fédérateur : chaque kilomètre parcouru par chaque participant était converti en un euro reversé aux Eaux de Mayotte. Au total, 7 583 euros ont été collectés, contribuant ainsi à la remise en état des infrastructures hydrauliques et au soutien des populations locales.

Au-delà de la performance, cette « Route de l'eau » a symbolisé l'engagement collectif des équipes, tout en rappelant la vocation première du Syndicat : garantir l'accès à l'eau pour tous.





TEMPS FORTS

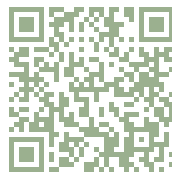
Les vidéos explicatives

Dans une volonté de pédagogie et de transparence, les Régies SIDEN-SIAN - Noréade ont également proposé, tout au long du dernier quadrimestre de l'année 2025, une série de contenus vidéo destinés à mieux faire connaître leurs métiers, leurs compétences et les enjeux liés à l'eau et à l'assainissement.

Au total, huit films ont été réalisés, offrant une immersion dans le quotidien des équipes et dans la diversité des missions exercées : production et distribution de l'eau potable, gestion des réseaux, traitement des eaux usées, ou encore protection de la ressource. Ces supports constituent un outil précieux pour sensibiliser les abonnés et valoriser l'expertise des agents.

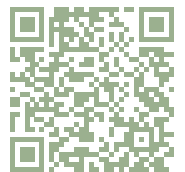
Ces vidéos participent également à une meilleure compréhension des enjeux actuels du cycle de l'eau, dans un contexte de transition écologique et de préservation des ressources.

À travers ces différentes actions, les 75 ans des Régies SIDEN-SIAN Noréade ont été bien plus qu'un simple anniversaire : ils ont constitué un moment de partage, de transmission et d'engagement collectif, tourné à la fois vers la mémoire et vers l'avenir du service public de l'eau.



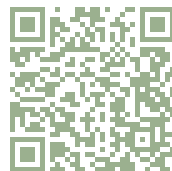
Que représente le SIDEN-SIAN - Noréade en 2025 ?

- **Xavier Cattelain**, Agent réseau eau
- **Paul Raoult**, alors Président du SIDEN-SIAN - Noréade
- **Danielle Mametz**, Maire de Boëseghem et alors Première V.P. du SIDEN-SIAN - Noréade



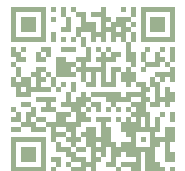
Qualité de l'Eau Potable : enjeux 2025

- **Corentine Audegond**, Agent du Service Relation Abonnés
- **Pauline Courtois**, Ingénieure traitement eau potable
- **Thérèse Herpe**, Maire de Leury



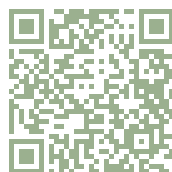
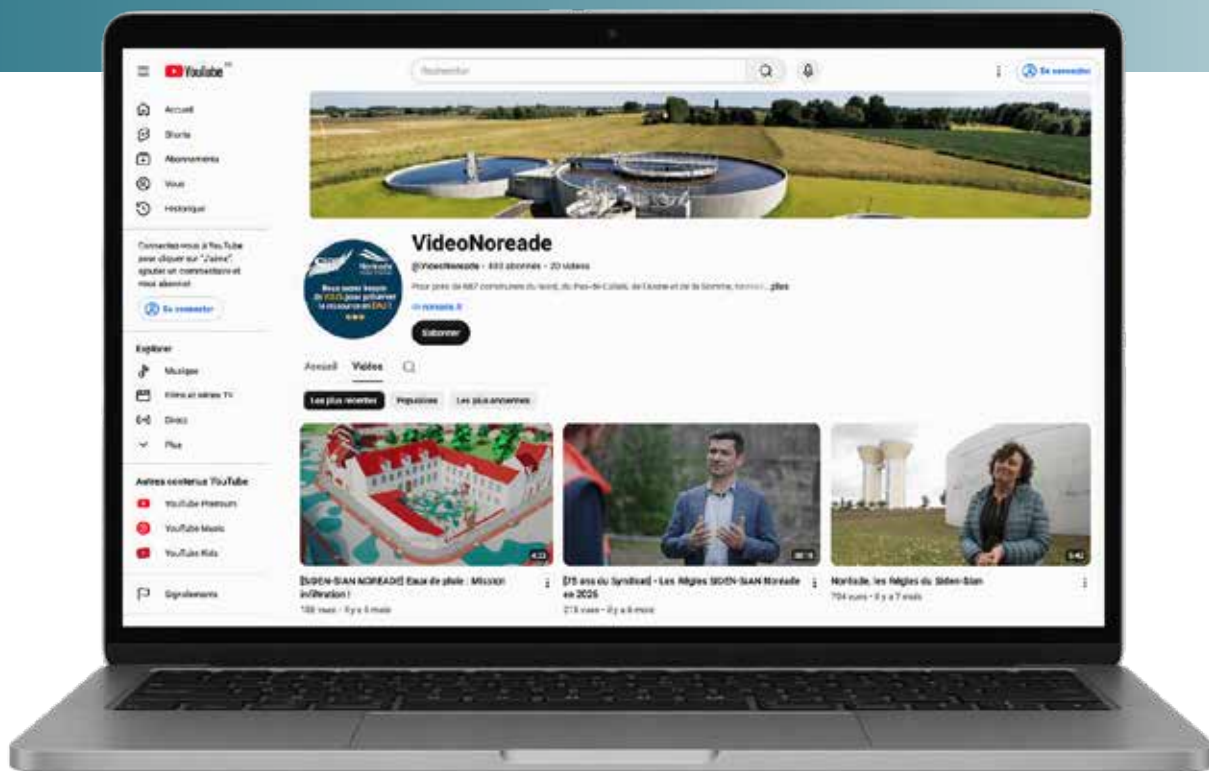
Investissements du Syndicat

- **Aline Quenart**, Surveillante de travaux
- **François Beraud**, Directeur Général
- **Antoine Simon**, Directeur Technique



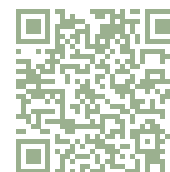
Assainissement Non Collectif

- **Fabien Lesueur**, Conseiller assainissement
- **Colette Watremez**, V.P. du SIDEN-SIAN - Noréade et Maire de Rainsars
- **Alexis Andrey**, Directeur Technique



Assainissement Collectif

- **Lucie Piat**, Technicienne support et formation
- **Jean-Marc Lambin**, Directeur Général Adjoint
- **Amélie Boisseau**, Ingénieure



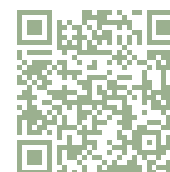
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

- **Xavier Vaultier**, Surveillant de travaux
- **Bernard Chocraux**, V.P. du SIDEN-SIAN - Noréade et Maire de Cappelle-en-Pévèle
- **Julie Le Neindre**, Animatrice Eaux Pluviales



Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

- **Rémi Herbet**, Conducteur de station d'épuration
- **Marie-Bernadette Buisset**, Maire de Séravillers-Forenville
- **Dominique Wanegue**, Directeur Technique



Les Services Supports

- **Mathieu Stautemas**, Responsable de l'activité mécanique
- **Claire Van Doorne**, Directrice des Ressources Humaines
- **Alexandra Ranson**, Directrice du Service Relation Abonnés



ÉVÈNEMENTS

Aux côtés des Maires du territoire

En 2025, le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade ont comme de coutume participé aux congrès d'élus locaux organisés sur son territoire d'intervention, affirmant ainsi sa présence auprès des collectivités adhérentes.

Le Syndicat a tenu un stand d'information lors du Congrès des Maires de l'Aisne le 5 septembre 2025 à Chamouille, puis au Congrès des Maires du Nord organisé le 25 septembre 2025 à Douai. Il était également présent lors de la 10^e édition de la Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, le 2 octobre 2025 à Calais.

En avril, le Président Paul RAOULT et la 1^{ère} Vice-Présidente Danielle MAMETZ avaient aussi pris part aux Rencontres de la ruralité programmées à Neuville-Saint-Rémy par l'Association des Maires Ruraux du Nord avec la participation de la Ministre de la Transition Écologique.

Autant de rendez-vous qui ont permis de promouvoir auprès des élus l'action des équipes du SIDEN-SIAN - Noréade dans une logique de proximité et d'accompagnement des communes dans leurs enjeux liés à l'eau potable et à l'assainissement.



Congrès des Maires du Nord



Congrès des Maires de l'Aisne



Intervention de Madame MAMETZ
lors de la Foire agricole d'Hazebrouck



ACCOMPAGNER

L'assainissement collectif progresse dans le Pas-de-Calais

En octobre 2025, le SIDEN-SIAN - Noréade a marqué une nouvelle étape dans le développement de ses infrastructures d'assainissement collectif dans le Pas-de-Calais. Deux stations d'épuration (STEP) y ont été inaugurées à Bourlon puis à Étaing, illustrant l'engagement du Syndicat en faveur de l'accompagnement des territoires ruraux dans ce département et dans celui de l'Aisne, à l'image de ce qu'il a accompli et poursuit dans celui du Nord.



INAUGURATION

Bourlon : un nouvel ouvrage au service de 1 350 équivalents-habitants

Le 8 octobre 2025 à Bourlon, le Président du SIDEN-SIAN Paul RAOULT a inauguré une nouvelle station d'épuration réalisée par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement. Il était accompagné notamment d'Annie LEMOINE, Vice-Présidente du Syndicat et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, Maire de Fresnes-lès-Montauban, et de Jean-Luc BOYER, Maire de la commune, membre du Comité Syndical du SIDEN-SAIN.

Commune de 1150 habitants du Pas-de-Calais adhérent au Syndicat via la Communauté de Communes Osartis-Marquion, Bourlon bénéficie désormais d'un équipement dimensionné pour traiter les eaux usées de 1 350 équivalents-habitants.

L'investissement total s'élève à 1 702 855 € HT, financé selon la répartition suivante :

- 1 389 272 € HT par la Régie SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement, dont 439 016 € HT sous forme d'avance remboursable de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- 313 583 € HT de subvention accordée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Cette réalisation traduit la volonté de Noréade de garantir un traitement performant des eaux usées dans les communes rurales.



Une STEP pour Sercus

10 juillet 2025

Le Président Paul RAOULT inaugure la nouvelle station d'épuration de Sercus, aux côtés de Danielle MAMETZ, Première Vice-Présidente, et de la Maire Stéphanie FENET. Pour cette commune de 447 habitants, membre de Cœur de Flandre Agglo, l'opération représente un investissement de 1,18 M€ HT, financé principalement par la Régie SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Un montant équivalent a également été consacré aux réseaux d'assainissement permettant le raccordement des habitants.





INAUGURATION

Étaing et Sailly-en-Ostrevent : un équipement mutualisé pour deux communes

Le même jour, dans l'après-midi, une seconde inauguration s'est déroulée à Étaing pour une station d'épuration bénéficiant à la fois à Étaing et à Sailly-en-Ostrevent.

Autour du Président Paul RAOULT étaient présents de nombreux élus, dont Danielle Mametz, Première Vice-Présidente du Syndicat, Annie LEMOINE, alors Vice-Présidente du Syndicat et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion ainsi que les Maires des communes concernées Jean-Louis CAPIEZ et Serge MAZINGUE.

Respectivement peuplées de 465 et 675 habitants, les deux communes disposent désormais d'un ouvrage dimensionné pour 1 450 équivalents-habitants.

Le coût total de l'opération atteint 1 975 133 € HT, financé de la manière suivante :

- 1 702 648 € HT par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, incluant une avance remboursable de 272 485 € de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- 272 485 € HT de subvention de cette même Agence.

Cette nouvelle infrastructure illustre l'efficacité du modèle de solidarité territoriale porté par le SIDEN-SIAN, permettant d'optimiser les investissements au bénéfice des abonnés.



Des travaux coordonnés à Steenwerck

8 novembre 2025

À l'occasion de l'inauguration des premières phases de la liaison Bourg-Gare, Danielle MAMETZ représente le SIDEN-SIAN – Noréade aux côtés du Maire Joël DEVOS et de plusieurs élus. Profitant de ce projet d'aménagement de près de 3 M€, Noréade a investi 613 000 € HT, entièrement financés par ses soins, pour la rénovation des réseaux d'eau potable (546 000 € HT) et des ouvrages d'assainissement (67 000 € HT). Une illustration de la coordination entre les investissements de Noréade et les projets des collectivités au service de la qualité des réseaux.



UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DES INVESTISSEMENTS

Chaque année, après l'examen par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du Rapport d'orientations budgétaires et avant les Rencontres de Territoire qui elles-mêmes précèdent le vote du budget par le Comité Syndical, huit Commissions de Programmation réunissent les membres du Comité Syndical issus des six arrondissements du Nord ainsi que des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

Dans le cadre d'une démarche facultative résultant de la volonté du Président Paul RAOULT de renforcer la transparence et la collégialité des décisions au sein du Syndicat et de ses Régies, il s'agit d'examiner les propositions de travaux à programmer pour les années à venir.

Ainsi, les 13 et 14 novembre 2025, plus de 40 élus se sont réunis au Siège du SIDEN-SIAN - Noréade et ont ainsi pu étudier les propositions présentées par Antoine SIMON, Directeur Général Adjoint en charge des programmes d'investissement du Syndicat.





Bientôt

VOTRE FUTUR CENTRE D'EXPLOITATION SIDEN-SIAN Noréade

ICI, À SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT

**SIDEN
SIAN**

Noréade
Les Régies du SIDEN-SIAN

www.noreade.fr



Au cœur des Flandres



UNE ÉTAPE MAJEURE

L'avancement du projet de Centre de Saint-Sylvestre-Cappel

À l'occasion des Commissions de Programmation et des Rencontres de Territoires (*cf. page suivante*), les élus ont été informés de l'avancement du projet de construction sur le territoire de la commune du nouveau Centre d'exploitation des Régies SIDEN-SIAN - Noréade.

Celui-ci est destiné à améliorer les conditions de travail des agents et l'efficacité des interventions dans les communes actuellement rattachées au Centre d'exploitation de Cassel dont les locaux sont devenus obsolètes et inadaptés du fait de l'accroissement de son activité, lui-même lié aux adhésions de communes situées dans l'arrondissement de Dunkerque et le Pas-de-Calais voisin.

En 2025, ce projet a franchi une étape majeure avec la délivrance du permis de construire le 10 juillet, marquant le lancement opérationnel de sa réalisation.

Implanté sur une parcelle d'environ 4 hectares à proximité du rond-point de l'Hazewinde, le futur site est conçu pour permettre la meilleure gestion de ses eaux pluviales et ses locaux, qui développeront environ 2 000 m², comprenant des espaces de bureaux, de stockage et d'exploitation, disposeront d'une toiture partiellement végétalisée et de panneaux photovoltaïques.

Pensé afin que les agents puissent répondre de manière optimale aux besoins du service, le site comprendra des aménagements fonctionnels et des capacités de stationnement adéquates afin de faciliter les flux d'exploitation. Sa mise en service est prévue à l'horizon 2028, à l'issue d'un chantier engagé en mars 2026.

D'un montant total d'environ 9,5 millions d'euros, cette réalisation s'inscrit dans la stratégie de modernisation des infrastructures des Régies SIDEN-SIAN - Noréade et d'adaptation des outils de travail aux évolutions des métiers de l'eau et de l'assainissement.



RDV INCONTOURNABLE

Chaque année, les Rencontres de Territoires constituent un temps fort de dialogue entre le SIDEN-SIAN - Noréade et les élus des collectivités adhérentes.

Programmées du 18 novembre au 1^{er} décembre 2025, ces huit réunions décentralisées ont rassemblé 376 participants issus des communes et intercommunalités adhérentes, quelques jours après le débat d'orientation budgétaire et en amont du vote du budget 2026.

Plus qu'un simple exercice de présentation, ces rencontres organisées comme chaque année à la même époque à l'initiative du Président Paul RAOULT, s'affirment comme un espace d'échange stratégique, permettant d'aborder avec les élus de l'ensemble des collectivités membres du Syndicat les grandes priorités de celui-ci, de partager avec eux les retours d'expérience et de construire collectivement les réponses aux défis environnementaux, réglementaires et financiers.



PROJET



Anticiper l'avenir avec le *Schéma Directeur du Traitement de l'Eau Potable*

Au cœur des discussions lors de l'édition de 2025 de ces Rencontres, le *Schéma Directeur du Traitement de l'Eau Potable* constitue un levier majeur pour garantir durablement la qualité de l'eau distribuée. Si l'eau produite est potable, certains territoires restent confrontés à des situations de non-conformité vis-à-vis de paramètres réglementaires, notamment en raison de la présence de traces de pesticides dans la ressource.

Le projet de schéma directeur présenté à la suite d'une étude prospective approfondie par les services du SIDEN-SIAN - Noréade vise ainsi plusieurs objectifs structurants : recenser l'ensemble des actions nécessaires pour un retour progressif à la conformité, prioriser les investissements selon la vulnérabilité des territoires et renforcer la préservation de la ressource. Il s'agit d'une démarche globale, intégrant à la fois les traitements, les interconnexions et la mobilisation de nouvelles ressources.

Un point essentiel a été rappelé aux élus : la différence entre potabilité et conformité. Ainsi, même si l'eau distribuée reste potable, l'objectif du SIDEN-SIAN est d'atteindre un niveau de conformité optimal sur l'ensemble du territoire.

Les investissements nécessaires sont à la hauteur de cet enjeu : près de 200 millions d'euros sont programmés, dont plus de 155 millions d'euros pour la modernisation ou la construction de 22 usines de traitement. Cette stratégie repose notamment sur un principe clé : traiter l'eau au plus près de son point d'injection dans le réseau, afin de garantir un impact immédiat sur la qualité de l'eau distribuée.





GIEP

Déployer une gestion intégrée et durable des eaux pluviales

Autre axe structurant présenté lors des Rencontres de Territoires : la mise en œuvre de la stratégie de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). Face aux effets du changement climatique, à l'intensification des épisodes pluvieux et à l'évolution du cadre réglementaire européen, cette approche s'impose désormais comme une nécessité.

La GIEP repose sur un changement de paradigme : il ne s'agit plus d'évacuer rapidement les eaux de pluie via des réseaux, mais de favoriser leur infiltration au plus près de leur point de chute.

Cette logique s'appuie sur des solutions fondées sur la nature, appelées à devenir la norme dans les projets d'aménagement. Parmi ces dispositifs figurent notamment les noues paysagères, les toitures végétalisées, les jardins de pluie ou encore les chaussées-réservoirs. Ces aménagements permettent de limiter le ruissellement, de réduire les risques d'inondation et de préserver la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité.

Au-delà de leur efficacité technique, ces solutions participent également à l'amélioration du cadre de vie, en intégrant davantage de végétation et en contribuant à la désimperméabilisation des sols. La GIEP apparaît ainsi comme un levier concret pour construire des territoires plus résilients, conciliant développement urbain et respect des équilibres naturels.



INVESTISSEMENTS

Des investissements structurants au service des territoires

Les Rencontres de Territoires ont également permis de présenter en détail les investissements envisagés par les Régies Noréade, qui sont soumis à l'appréciation des élus dans une logique de transparence et de codécision après avoir été évoqués et débattus lors de huit réunions de Commissions de Programmation tenues au Siège du Syndicat à la mi-novembre avec la participation des membres du Comité syndical issus de chacun des territoires concernés.

Pour l'année 2026, le SIDEN-SIAN prévoit de maintenir un niveau d'investissement soutenu, avec 35 millions d'euros consacrés à l'Eau Potable et 50 millions d'euros dédiés à l'Assainissement Collectif.

Ces investissements traduisent une ambition forte : garantir un service public performant sur l'ensemble du territoire. Ils permettent notamment de moderniser les infrastructures, de sécuriser les réseaux, d'améliorer la qualité du service rendu aux abonnés et d'anticiper les enjeux futurs.



MÉDAILLES

L'engagement des élus mis à l'honneur

Enfin, comme le veut la tradition en fin de mandat municipal, les Rencontres de Territoires 2025 ont été marquées par un moment fort : la mise à l'honneur des élus engagés au sein du Comité syndical.

Au total, 53 délégués ont été distingués pour leur implication et leur fidélité, certains ayant exercé leurs fonctions pendant plus de six mandats. À travers la remise de médailles d'honneur – allant de l'argent au platine – c'est toute la richesse de l'engagement local qui a été saluée.

Issus des communes du territoire, ces élus jouent un rôle essentiel. Ils portent la voix des habitants, participent aux décisions stratégiques et contribuent activement au bon fonctionnement du service public de l'eau et de l'assainissement.

Leur action repose sur des principes solides : un transfert complet des compétences, une gestion directe en régie, une solidarité territoriale affirmée et une proximité constante avec les abonnés.

À travers ces Rencontres de Territoires, le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade réaffirment leur volonté de construire, aux côtés des élus, des politiques publiques ambitieuses et adaptées aux enjeux de demain. Plus qu'un rendez-vous annuel, il s'agit d'un véritable espace de dialogue et de co-construction, au service des territoires et de leurs habitants.



Aisne et Somme



Avesnes-sur-Helpe



Cambrai



Douai



Dunkerque



Lille



Pas-de-Calais



Valenciennes



ENGAGEMENT

Passé, présent et avenir : un Comité syndical mémorable

Réunis le 9 décembre, les élus membres du Comité syndical du SIDEN-SIAN - Noréade ont participé aux ultimes réunions statutaires de l'année 2025. Entre mise à l'honneur de l'engagement du Président, clôture d'une année anniversaire et adoption d'orientations financières majeures, cette séance illustre à la fois la continuité de l'action publique et la préparation des défis à venir.

Un cap financier affirmé avec l'adoption du budget 2026

Ce Comité syndical avait à son ordre du jour le vote sur le projet de budget du SIDEN-SIAN et de ses Régies pour l'année 2026, étape essentielle pour garantir la continuité et le développement des missions du SIDEN-SIAN - Noréade. Comme à l'accoutumée, les élus du Comité syndical, composé de 139 membres, ont validé les orientations financières permettant d'accompagner les investissements à venir.

Les grilles tarifaires ont également été adoptées, dans une logique d'équilibre entre la nécessité de financer des projets structurants et la préservation de la soutenabilité pour les abonnés. Ces décisions visent à soutenir les actions menées par les Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, notamment en matière de modernisation des infrastructures, de sécurisation de la production d'eau potable et d'amélioration de la gestion des eaux pluviales.

Dans un contexte d'exigences environnementales accrues et de mutation des usages, ces investissements traduisent une volonté d'anticipation et d'adaptation. Ils s'inscrivent dans la continuité d'une gestion publique rigoureuse, portée par une gouvernance structurée autour du Comité syndical, du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation, associant également des représentants des usagers.



CONCLUSION

La clôture d'une année anniversaire marquante

Cette séance a également marqué la conclusion officielle des célébrations du 75^e anniversaire du SIDEN-SIAN - Noréade. Tout au long de l'année 2025, plusieurs événements ont permis de retracer l'histoire et les évolutions du Syndicat, mettant en lumière son rôle structurant dans la gestion publique de l'eau.

À cette occasion, une exposition consacrée aux Présidents et Directeurs successifs du SIDEN-SIAN - Noréade a été présentée aux élus. Ce retour sur les figures marquantes de la gouvernance du Syndicat a offert une lecture historique de son développement et des grandes étapes de sa construction.

Au-delà de la dimension commémorative, cette clôture symbolise la continuité d'un modèle public ancré dans les territoires et porté par des générations d'élus et de professionnels. Elle rappelle également la capacité du Syndicat à évoluer pour répondre aux défis techniques, environnementaux et sociétaux liés à l'eau, tout en conservant les fondements de son action : solidarité territoriale, mutualisation des moyens et qualité du service rendu aux abonnés.







MISE À L'HONNEUR

Un Président salué pour son engagement

Enfin, la réunion statutaire du 9 décembre 2025 du SIDEN-SIAN Noréade a conclu le cycle d'événements consacrés à la reconnaissance de l'engagement des élus du Comité syndical.

En effet, au terme de chacune des Rencontres de Territoires 2025, une cérémonie de remise de médailles avait permis de mettre à l'honneur 53 délégués distingués pour leur investissement au service de l'intérêt général. Ces distinctions, allant de la médaille d'argent à la médaille de platine, avaient salué les parcours d'élus marqués par la durée et la constance de leur engagement (cf. P76-77).

Le 9 décembre, c'est une reconnaissance toute particulière qui a été témoignée au Président Paul RAOULT, qui a reçu une médaille « grand platine » pour son engagement au service du Syndicat tout au long d'un parcours exceptionnel engagé depuis 1988 en tant que Président délégué du Président du Conseil Général du Nord Bernard DEROSIER, et poursuivi depuis 1992 en tant que Président de plein exercice.

Durant plus de trois décennies à la tête du SIDEN et du SIAN, puis du SIDEN-SIAN depuis 2009, Paul RAOULT a profondément transformé le Syndicat. Sous son impulsion, le nombre de communes adhérentes a été multiplié par trois, étendant l'action du service public de l'eau au Nord, à l'Aisne et au Pas-de-Calais. Son action a permis de structurer une organisation solide, fondée sur le consensus entre territoires et sensibilités politiques, et tournée vers les enjeux contemporains de gestion de l'eau.

Cette mémorable séance du 9 décembre 2025 apparaît ainsi comme un moment charnière, à la fois tourné vers la reconnaissance des engagements passés, la valorisation d'une histoire collective et la préparation des enjeux futurs du service public de l'eau.

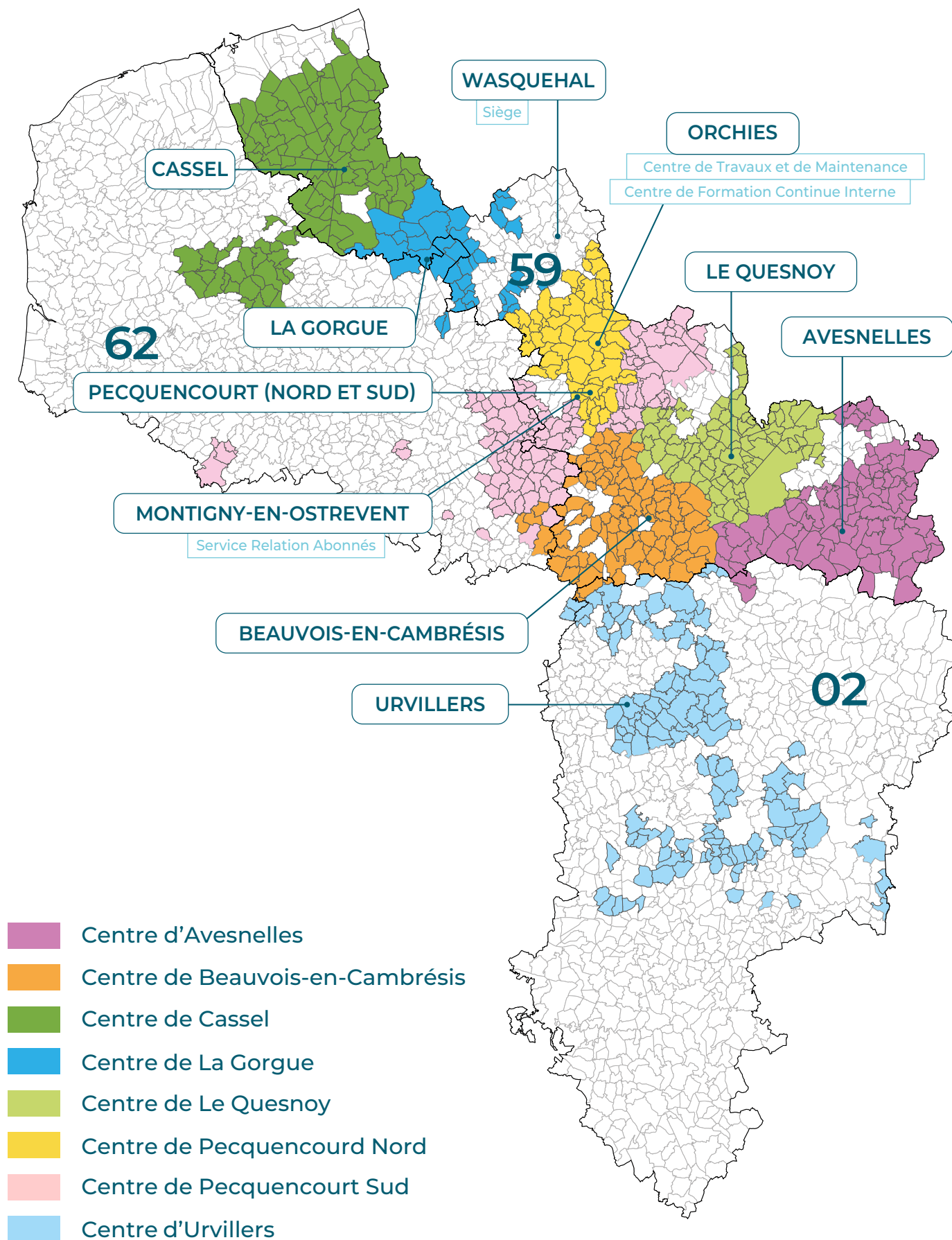


Remise du chèque suite à l'initiative solidaire réalisée fin septembre, à l'occasion de la Route de l'Eau. Au total, 7 583 euros ont été collectés pour les Eaux de Mayotte.



TERRITOIRE

Implantation de nos structures accueillant du personnel des Régies.





WASQUEHAL - SIÈGE

23, avenue de la Marne - CS 90101

59443 WASQUEHAL CEDEX - Tél. 03.20.66.43.43

AVESNELLES

51, route d'Etroeungt (RN2) - Avesnelles - CS 20113

59361 AVESNES-SUR-HELPE CEDEX - Tél. 03.27.56.11.11

BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

Le Jeune Bois - CS 60015

59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS - Tél. 03.27.76.55.30

CASSEL

La Cornette - CS 70250

59670 CASSEL - Tél. 03.28.42.43.33

LA GORGUE

736, rue de la Lys - CS 60018

59253 LA GORGUE - Tél. 03.28.43.89.20

LE QUESNOY

Z.A.E. Les Prés du Roy - CS 20007

59530 LE QUESNOY - Tél. 03.27.20.50.50

ORCHIES

Centre de Travaux et Maintenance

Centre de Formation Continue Interne

88 rue Languette - CS 80032

59358 ORCHIES CEDEX - Tél. 03.20.71.63.30

PECQUENCOURT NORD

37, rue d'Estienne d'Orves - TSA 52500

59146 PECQUENCOURT - Tél. 03.27.99.80.00

PECQUENCOURT SUD

37, rue d'Estienne d'Orves - TSA 62501

59146 PECQUENCOURT - Tél. 03.27.99.80.20

URVILLERS

Zac de l'Epinette - URVILLERS

CS 60022 - Rue des Terres Noires

02315 SAINT-QUENTIN CEDEX - Tél. 03.23.04.56.00

SERVICE RELATION ABONNÉS

CS 73015 - 59182 MONTIGNY-EN-OSTREVENT





**Agir pour
une gestion
durable de
l'eau**



www.noreade.fr

Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39